SADC

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

RAPPORT ANNUEL
1998–1999

DES SUCCÈS RASSURANTS

Société d'assurance-dépôts du Canada
Canada Deposit Insurance Corporation

Canada

Énoncé de mission

La SADC a pour mission de fournir de l'assurance-dépôts et de favoriser la stabilité du système financier canadien en faisant preuve de professionnalisme et d'innovation, et du plus haut degré d'excellence, d'intégrité et de réussite, dans l'intérêt des personnes qui confient des dépôts aux institutions membres et de façon à minimiser les pertes pour la Société. De plus, la SADC s'est donné pour mandat de créer à l'intention de son personnel un milieu de travail où chacun sera traité avec équité et bénéficiera des occasions et des encouragements nécessaires à son plein épanouissement.

Société d'assurance-dépôts du Canada

Canada Deposit Insurance Corporation

Grant L. Reuber

Président du conseil d'administration

Chairperson of the Board

Le 30 juin 1999

L'honorable Paul Martin, c.p., député
Ministre des Finances
140, rue O'Connor
L'Esplanade Laurier
21e étage, tour est
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre ainsi qu'au secrétaire d'État aux Institutions financières internationales le rapport annuel de la Société d'assurance-dépôts du Canada pour l'exercice clos le 31 mars 1999.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

50, rue O'Connor
17e étage
C.P. 2340, succursale D
Ottawa (Ontario)
K1P 5W5

50 O'Connor Street
17th Floor
P.O. Box 2340, Station D
Ottawa, Ontario
K1P 5W5

Table des matières

Observations générales 1

Assurance et évaluation des risques 12

Réclamations et recouvrements 22

Gestion de la Société 29

Profil des institutions membres 36

Sommaire des résultats financiers 1998-1999 49

Responsabilité de la direction relative
aux états financiers 52

Rapport du vérificateur 53

États financiers et notes afférentes 54

Régie de la Société 65

Information du public 73

Observations générales

L'année 1999 marque la fin d'une époque dans l'histoire de la SADC. La Société s'est profondément transformée au cours des six dernières années, qu'on pense à son bilan, à ses systèmes informatiques, à ses méthodes de travail ou à sa régie. Cette mutation répond en partie aux changements survenus dans l'environnement économique et financier des institutions membres de la SADC, mais aussi aux modifications apportées aux politiques et règlements gouvernementaux et aux pratiques de réglementation. Toutefois, une bonne partie de cette évolution est attribuable aux initiatives et aux mesures prises par la SADC elle-même.

Grant L. Reuber et Jean Pierre Sabourin

De nombreux exemples témoignent de l'ampleur de cette transformation :

- La Société a remboursé sa dette et éliminé son déficit accumulé.
- Elle a établi des provisions suffisantes pour couvrir des pertes futures possibles.
- Pour la plupart des institutions membres, le taux de prime n'a pratiquement jamais été aussi bas.
- Au lieu d'être uniforme pour toutes les institutions membres, le taux de prime est maintenant fonction du profil de risque de chacune.
- Aucune institution membre n'a fait faillite depuis près de trois ans.
- Le nombre d'institutions membres figurant sur la liste de surveillance de la Société a rarement été aussi bas.
- L'élaboration et la mise à jour des règlements administratifs de la SADC sont presque terminées.
- Les données financières et les systèmes de données ont fait l'objet d'améliorations importantes.
- La fonction des ressources humaines a été améliorée.
- Les politiques et les procédures ont été documentées.
- Le cadre de régie interne de la Société a été revu, précisé et renforcé.

La Société a remboursé sa dette et éliminé son déficit accumulé.

Parmi les plus importants progrès enregistrés par la SADC, il faut mentionner l'enrichissement constant de son expérience et de ses compétences à l'égard de ses deux fonctions essentielles, soit d'une part l'assurance et l'évaluation des risques, et d'autre part les réclamations et les recouvrements. L'équipe de l'assurance et de l'évaluation des risques se consacre à l'évaluation, à la réduction et à la gestion des risques. Quant à l'équipe des réclamations et des recouvrements, elle gère les remboursements de dépôts assurés et optimise le produit net des réclamations et recouvrements de la SADC dans les dossiers de liquidation d'institutions membres qui ont fait faillite.

Historique de la SADC

Il est facile de reconnaître plusieurs périodes distinctes dans l'histoire de la Société. De 1967, année de sa création, jusqu'en 1980, la SADC assumait un rôle essentiellement passif d'organisme payeur, puisqu'elle n'intervenait pratiquement pas dans l'évaluation et la gestion de ses risques liés à l'assurance-dépôts. Outre le remboursement des déposants, ses activités se limitaient le plus souvent à la liquidation ou à l'aliénation, sous d'autres formes, des éléments d'actif qui lui étaient confiés à la suite de la faillite d'institutions membres. L'envergure des activités de la Société était très limitée pendant cette période, comme en témoigne le tableau qui suit.

Résumé statistique de la Société

				(en milliards de dollars)	(en millions de dollars)		
Fin de l'exercice	*Nombre d'institutions membres*	*Nombre d'employés*	*Nombre cumulatif de faillites*	*Dépôts assurés*	*Dette*	*Surplus (déficit) accumulé*	*Budget annuel*
1967	69	1*	–	17	15,7	6	0,4
1980	123	5	3	96	–	196	0,8
1982	186	7	4	118	–	253	1
1987	162	45	24	199	1 258	(1 108)	9
1992	142	94	34	302	3 715	(1 451)	29
1998-1999**	113	83	43	308	–	27	17

* *plus des employés du Département des Assurances et du ministère des Finances.*

** *Pendant l'exercice 1993-1994, la SADC a adopté le 31 mars comme date de fin d'exercice, plutôt que le 31 décembre.*

Malgré la faillite de quelques institutions membres au cours des années 1970, les pertes demeuraient relativement modestes et le revenu en primes suffisait à les compenser. Au début des années 1980, cependant, le nombre de faillites s'est mis à augmenter, entraînant des pertes et un déficit de plus en plus grands. En 1985, deux banques sont devenues insolvables, ce qui ne s'était pas produit au Canada depuis plus de 60 ans. D'autres institutions ont déclaré faillite au cours des années 1980 et au début des années 1990, ce qui a laissé la SADC avec une dette record de 3,7 milliards de dollars en 1992 et un déficit accumulé sans précédent de 1,7 milliard de dollars en 1995.

Après les faillites survenues au début des années 1980, le gouvernement créa le Comité d'étude Wyman, qui produisit en 1985 un rapport sur le mandat de la SADC, ainsi que la Commission Estey, qui se pencha en 1986 sur la faillite respective de la Banque Commerciale du Canada et de la Norbanque. Les deux rapports recommandèrent de redéfinir sérieusement le mandat de la SADC, ce qui fut fait en 1987. En vertu de son nouveau mandat, la Société conservait son rôle d'agent payeur et de « sauveteur » – supervision de la fermeture (liquidation ou autre) des institutions faillies –, mais on lui confiait également la responsabilité d'évaluer et de gérer les risques liés à ses activités d'assurance-dépôts et de réduire les risques de perte. Ce mandat fut corroboré par le comité Dodge qui, en 1993, eut pour mission d'examiner une fois de plus le régime canadien d'assurance-dépôts.

En 1995, on a supprimé, dans la Loi sur la SADC, toute allusion à la « compétitivité » dans l'énoncé de mission de la Société (qui se lisait alors « encourager la stabilité et la compétitivité du système financier au Canada, ainsi que d'autrement coopérer à cette recherche de stabilité et de compétitivité »), puisque la SADC ne disposait pas des moyens nécessaires à la poursuite de cet objectif qui, par ailleurs, ne cadrait pas avec les autres aspects de son mandat.

La principale modification apportée au mandat de la SADC a été promulguée en 1987, mais son incidence n'est devenue apparente qu'après 1992. En effet, il fallait s'occuper des institutions déjà en difficulté avant l'établissement du nouveau mandat, sans compter que l'élaboration des nouvelles politiques et procédures découlant de ce dernier a pris un certain temps – on songe, par exemple, au *Code des pratiques commerciales et financières saines* et au Programme d'application des normes du Code. La plus récente période de l'histoire de la SADC a débuté en 1993 et a été marquée par d'importants changements dans différents domaines, comme il en est question au tout début de la présente section.

Que sera demain ? Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers canadien

En septembre 1998, le Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers canadien déposait son rapport, dont certaines parties portent directement sur l'assurance-dépôts et sur l'avenir de la SADC. Les auteurs du rapport font remarquer que « le secteur des services financiers traverse actuellement une période de turbulence partout dans le monde ». Qui dit turbulence dit risque. Or, une des tâches premières des assureurs consiste à évaluer et à gérer le risque, et la SADC est de loin le plus important assureur des dépôts détenus par les institutions financières canadiennes.

La SADC est en mesure de réduire considérablement ses taux de prime.

Parmi les recommandations du Groupe de travail, plusieurs de celles qui ont une signification particulière pour la SADC sont de nature générale : il s'agit des recommandations touchant les sociétés de portefeuille, l'assouplissement des restrictions concernant la séparation des intérêts commerciaux et financiers, et les nouveaux intervenants. Par ailleurs, le Groupe de travail a émis deux recommandations visant directement la SADC, soit un changement organisationnel qui consisterait à fusionner la SADC et la Société canadienne d'indemnisation pour les assurances de personnes (SIAP), au sein d'une société d'État ou privée, et le transfert au Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) de la responsabilité de faire respecter le *Code des pratiques commerciales et financières saines* de la SADC.

La Société a soumis son point de vue, verbalement et par écrit, concernant les recommandations générales et particulières la visant, lors des audiences sur le rapport du Groupe de travail tenues à la fin de 1998 par le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce et par le Comité permanent des finances de la Chambre des communes. Le gouvernement a étudié l'ensemble des recommandations émises par le Groupe de travail et d'autres groupes ou organismes et publié un document précisant ce qu'il en pense.

Afin de répondre aux inquiétudes soulevées par le Groupe de travail et l'ensemble du secteur financier à l'égard du *Code des pratiques commerciales et financières saines,* la SADC a commandé une étude à M. Robert Bench, associé directeur et directeur principal national des Services de conseils en réglementation, chez Pricewaterhouse Coopers LLP à Washington. Il avait pour mandat d'examiner le contenu du Code et de recommander au besoin des modifications, et d'envisager la possibilité : de réduire les coûts que la conformité au Code représente pour les institutions membres, de simplifier l'administration de l'application des normes du Code, d'éliminer les chevauchements possibles entre la SADC et le BSIF, et de renforcer la collaboration entre ces deux organismes sur tout point concernant le Code, notamment à l'égard du partage de l'information. Cette étude a pris fin en juin 1999 et des mesures de suivi sont mises en oeuvre.

Taux de prime et revenu en primes

Dans le passé, la SADC imposait le même taux de prime à toutes ses institutions membres : le plus récent taux correspond à un sixième pour cent du volume de leurs dépôts assurés. En 1996, des modifications législatives ont été adoptées qui permettent à la SADC d'imposer des taux de prime variant selon le profil de risque de chaque institution. Le règlement administratif correspondant a été promulgué en mars 1999 et il s'applique aux primes perçues en 1999.

L'objectif premier du nouveau barème de primes consiste à inciter les institutions membres à exploiter leur entreprise avec plus de prudence. Durant la période d'élaboration du barème, la Société a remboursé sa dette, réduit son déficit accumulé et établi des provisions suffisantes pour se prémunir contre les risques de pertes futures. Elle est donc en mesure de réduire considérablement ses taux de prime au moment où elle met en oeuvre son nouveau barème. Dans la conjoncture actuelle et si la situation financière de la SADC demeure inchangée, on peut s'attendre à ce que le taux de prime des institutions membres des trois premières catégories de tarification soit réduit davantage l'année prochaine.

Le nouveau barème comporte quatre catégories de tarification. Les critères servant au classement des institutions membres – il en sera question plus longuement plus loin dans le présent rapport annuel – comprennent la suffisance des fonds propres, la rentabilité, la concentration de l'actif, les cotes d'inspection et le respect du *Code des pratiques commerciales et financières saines* de la SADC. Les institutions membres ont le droit de demander une révision de leur catégorie de tarification. Comme c'est le cas dans d'autres pays, le taux imposé à chaque institution membre est confidentiel.

GRAPHIQUE 1 :
Revenu en primes

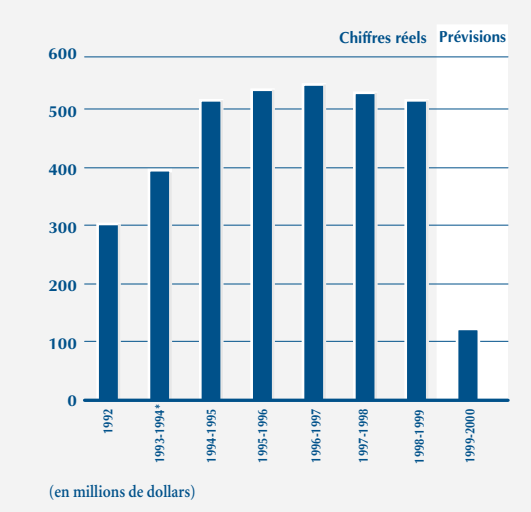

** Pendant l'exercice 1993-1994, la SADC a adopté le 31 mars comme date de fin d'exercice, plutôt que le 31 décembre. Cet exercice financier a donc duré quinze mois.*

En vertu de ce nouveau barème, la majorité des institutions membres bénéficieront d'une réduction de leur taux de prime de 50 ou de 75 pour 100. Du même coup, le barème incite fortement les institutions membres à privilégier des pratiques prudentes. Aucune institution membre ne paiera des primes plus élevées, sauf les quelques-unes qui, après une période de transition de deux ans, n'auront pas réussi à améliorer leur profil de risque et se classeront dans la catégorie de tarification la plus coûteuse. Le nouveau barème a fait l'objet de consultations intensives durant deux ans auprès des institutions membres de la SADC, d'analystes en placements, d'universitaires, d'assureurs-dépôts et d'organismes de réglementation aux États-Unis et en Grande-Bretagne.

Le graphique 1 illustre l'évolution du revenu en primes de la Société depuis 1992. Les montants de 1994 et de 1995 traduisent principalement la hausse du taux de prime qui est passé, en deux étapes, de un dixième à un huitième pour cent, puis à un sixième pour cent. Cette hausse était devenue nécessaire à cause de l'ampleur de la dette et du déficit accumulé de la Société. Les montants suivants reflètent l'évolution du volume des dépôts assurés, en baisse légère mais constante depuis 1997. Les causes de cette baisse sont plus ou moins claires, mais elles semblent inclure la croissance d'une gamme étendue de produits considérés par les consommateurs comme des substituts équivalant à des dépôts assurés, les regroupements entre ou au sein d'institutions du même groupe qui ont amené une consolidation des comptes, la titrisation de plus en plus importante des bilans des grandes institutions de dépôt qui incite moins ces dernières à amasser des dépôts relativement peu coûteux et, enfin, le coût de l'assurance-dépôts.

Les taux de prime sont avant tout dictés par les engagements financiers de la SADC, qui comportent quatre grands volets : les frais d'exploitation de la Société, les intérêts débiteurs et le paiement de sa dette, les pertes liées à l'assurance-dépôts et les provisions pour pertes futures. Les frais d'exploitation sont demeurés sensiblement les mêmes, soit 14 à 15 millions de dollars environ, depuis six ans. La Société a entièrement remboursé sa dette et elle n'a subi aucune perte liée à l'assurance-dépôts depuis près de trois ans. Le facteur le plus influent est donc le montant des provisions nécessaires pour faire face aux risques de pertes futures.

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts correspond au montant des pertes qui, selon les meilleures estimations de la Société, résulteront de l'assurance des dépôts détenus par les institutions membres. Pour établir cette provision, la Société : i) évalue le risque global que représente l'ensemble de ses institutions membres, d'après la connaissance particulière qu'elle a de chacune ; ii) utilise un système de pondération des risques en fonction du marché pour prévoir les pertes liées aux dépôts assurés ; iii) prend en considération la valeur actualisée des pertes qu'elle a enregistrées au cours des neuf années précédentes par suite de la faillite d'institutions membres. Le système de pondération des risques tient compte de la cote de solvabilité des institutions membres et des écarts du marché entre les obligations de sociétés et les obligations de référence émises par le gouvernement du Canada pour des durées comparables.

En 1996, le conseil d'administration de la SADC a établi la base sur laquelle les taux de prime seraient déterminés à l'avenir dans une résolution recommandant que la SADC élabore son propre règlement administratif concernant les primes fondées sur le risque et recommande au ministre des taux de prime « de manière à couvrir ses coûts d'exploitation et ses provisions sans toutefois accumuler d'autre surplus ».

Cette résolution du conseil s'appuie sur le raisonnement suivant : comme la Société s'est déjà pleinement prémunie contre les risques de perte que représentent toutes ses institutions membres, elle n'a aucune raison valable d'établir des réserves supplémentaires.

Qui plus est :

i) La loi n'oblige aucunement la SADC à accumuler un surplus ou à se constituer des réserves.

ii) À la lumière des résultats antérieurs, la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts semble raisonnable compte tenu des risques prévisibles.

iii) Pendant ses 31 années d'existence, la SADC n'a encore jamais eu besoin, en une année donnée, de la totalité des ressources de trésorerie dont elle dispose actuellement et qui s'élèvent à environ 6,5 milliards de dollars (compte tenu de son pouvoir d'emprunter).

iv) Grâce à sa provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, de 400 millions de dollars, à laquelle devrait s'ajouter un surplus de 176 millions de dollars au 31 mars 2000, la SADC serait en mesure d'éponger les pertes entraînées par la faillite de l'ensemble de ses institutions membres, à l'exception des plus grandes.

v) Grâce à sa provision actuelle et à ses ressources de trésorerie, la SADC serait même en mesure de trouver une solution à la faillite de ses plus grandes institutions membres, pourvu qu'elle puisse s'acquitter de son mandat en optant pour une solution autre que le remboursement des dépôts assurés (en facilitant la vente à une autre institution, par exemple).

vi) Aucun pays du monde n'a adopté un régime d'assurance-dépôts pour couvrir les risques imprévisibles ou les catastrophes. Dans la très grande majorité de ces pays, le gouvernement met en œuvre d'autres mesures pour faire face à ces risques.

vii) Sur le plan de l'efficacité économique, l'argent trouvera sans doute un emploi plus productif entre les mains des institutions membres de la SADC plutôt que dans celles de la Société, sous forme de surplus ou de réserves. De plus, l'existence d'un large surplus risquerait d'affaiblir la volonté de la Société de maîtriser ses coûts et de réduire ses risques de perte.

Priorités et rendement de la SADC de 1993 à 1999

En 1993, la SADC a défini une série de priorités qui sont demeurées essentiellement les mêmes jusqu'à la fin de l'exercice 1998-1999. Les paragraphes qui suivent rappellent quelques-unes des réalisations de la SADC à l'égard de ces priorités.

1 Réduction de la dette et du déficit : La SADC a épongé sa dette vers le milieu de l'année 1998 et éliminé son déficit à la fin de l'exercice. Le graphique 2 illustre la progression de cette réalisation depuis 1992,

GRAPHIQUE 2 :
Emprunts au Trésor et surplus (déficit)

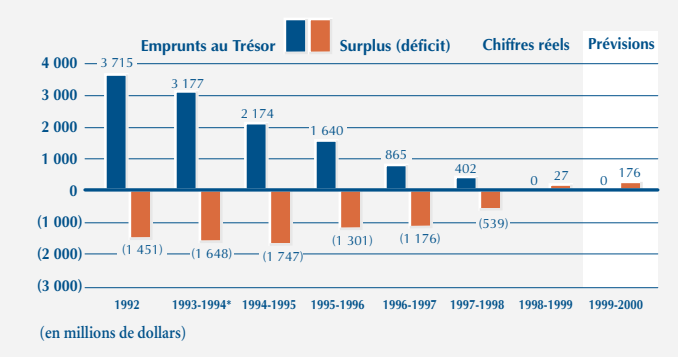

** Pendant l'exercice 1993-1994, la SADC a adopté le 31 mars comme date de fin d'exercice, plutôt que le 31 décembre. Cet exercice financier a donc duré quinze mois.*

année où les emprunts de la Société s'élevaient à 3,7 milliards de dollars, tandis que son déficit accumulé atteignait 1,5 milliard. Tout en éliminant sa dette et son déficit, la SADC a amassé une provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts bien adaptée à ses risques, ainsi qu'une provision pour pertes liées aux institutions membres figurant sur sa liste de surveillance (voir les graphiques 3 et 4).

En 1997, à la suite d'une modification législative, la SADC s'est dotée d'une fonction de trésorerie en vue d'éventuels emprunts sur les marchés privés ou auprès du gouvernement, advenant la faillite d'une institution membre. Cette fonction gère également les liquidités et les placements de la Société. Elle prendra sans doute une ampleur de plus en plus grande, à mesure qu'augmentera la part des éléments d'actif détenus sous forme de liquidités ou de placements (voir le graphique 5).

GRAPHIQUE 3 :
Surplus (déficit) accumulé et provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

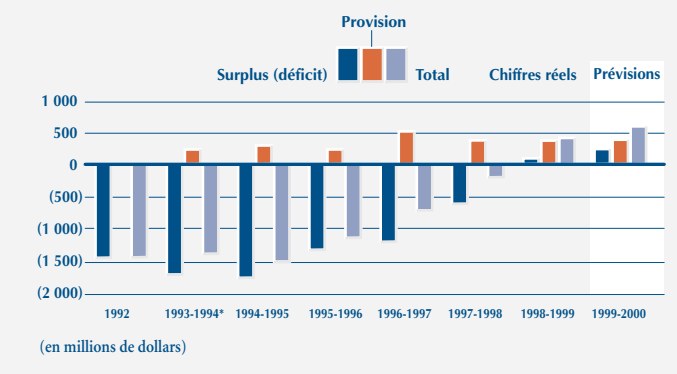

** Pendant l'exercice 1993-1994, la SADC a adopté le 31 mars comme date de fin d'exercice, plutôt que le 31 décembre. Cet exercice financier a donc duré quinze mois.*

GRAPHIQUE 4 :
Provision pour pertes liées aux institutions de la liste de surveillance et dépôts assurés par ces institutions

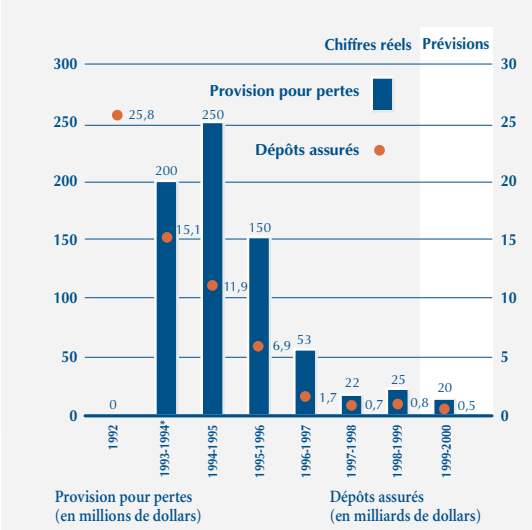

** Pendant l'exercice 1993-1994, la SADC a adopté le 31 mars comme date de fin d'exercice, plutôt que le 31 décembre. Cet exercice financier a donc duré quinze mois.*

2 Renforcer la capacité de la SADC d'évaluer et de gérer les risques et d'optimiser le montant net de ses réclamations et de ses recouvrements : Depuis 1993, le nombre de faillites d'institutions membres de la SADC a fortement diminué et la plus récente remonte à juin 1996. Comme il a été dit plus tôt, cette situation est en partie attribuable à une conjoncture économique et financière plus favorable ainsi qu'à un régime de réglementation plus efficace, mais elle témoigne aussi des efforts déployés par la SADC pour prévoir les problèmes et prendre les mesures nécessaires pour éviter les faillites. Le *Code des pratiques commerciales et financières saines* et le Programme d'application des normes du Code figurent parmi les réalisations les plus importantes de la SADC à cet égard.

Il faut également mentionner la création d'une banque de données complète, financée conjointement par la SADC, le BSIF et la Banque du Canada : cet outil permet d'analyser l'évolution des institutions membres avec une plus grande efficacité et au moyen des données les plus récentes. Des travaux sont en cours en vue de permettre aux institutions membres de soumettre leurs données financières par voie électronique.

Si la SADC est mieux en mesure d'évaluer et de gérer les risques, c'est grâce à la compétence et à l'expérience de son personnel affecté à ces tâches. Elle emploie actuellement vingt spécialistes principaux à plein temps, contre seulement cinq en 1993. Ils jouissent d'une réputation enviable dans le domaine des risques liés aux institutions de dépôt. C'est ainsi que trois employés de la SADC ont été détachés au BSIF pour une période de trois mois, en 1998, dans le but de prendre part à l'évaluation des risques liés aux fusions bancaires alors à l'étude.

GRAPHIQUE 5 :
Avoirs de la SADC en liquidités et en placements

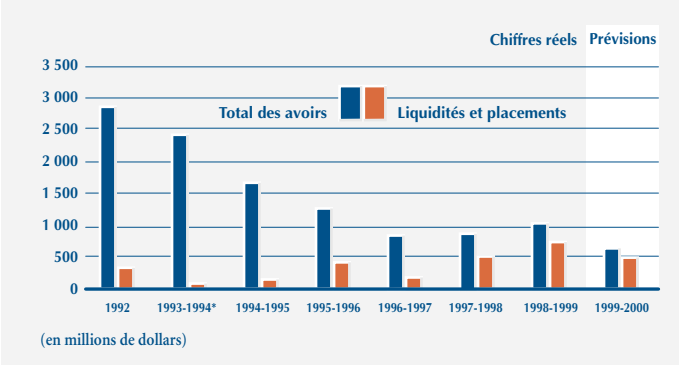

** Pendant l'exercice 1993-1994, la SADC a adopté le 31 mars comme date de fin d'exercice, plutôt que le 31 décembre. Cet exercice financier a donc duré quinze mois.*

Dès 1993, la SADC a multiplié ses efforts touchant les réclamations et les recouvrements et elle a diminué les coûts de ces activités. Comme l'illustre le graphique 6, les rentrées de fonds provenant de ces activités ont augmenté, entraînant une baisse appréciable du montant des réclamations à recouvrer (illustrée par le graphique 7). En l'absence de nouvelles faillites, la SADC prévoit ramener à zéro l'encours de ses réclamations et de ses prêts à recouvrer ainsi que ses garanties d'ici à l'an 2003.

La division des Exploitations régionales s'occupe des réclamations et des recouvrements et elle compte 13 employés permanents à temps plein. C'est moins qu'en 1993, puisque l'encours des réclamations et des prêts à recouvrer a diminué. Au cours des six dernières années, la Société a beaucoup accru la rentabilité de ses méthodes d'optimisation du produit net des réclamations et des recouvrements. À l'heure actuelle, la qualité du travail accompli par cette unité se compare à celle des meilleurs spécialistes du domaine au Canada.

3 Réduire les risques de perte : Cette priorité s'apparente à la deuxième, mais elle porte plus précisément sur l'amélioration du contrôle des risques, sur les interventions précoces et sur l'accentuation des mesures incitant les institutions membres à faire preuve d'une plus grande prudence. Il a déjà été question du rôle du *Code des pratiques commerciales et financières saines* de la SADC et d'un meilleur accès à des données à jour et significatives. Quant au barème de

GRAPHIQUE 6 :
Recouvrements de réclamations et de prêts

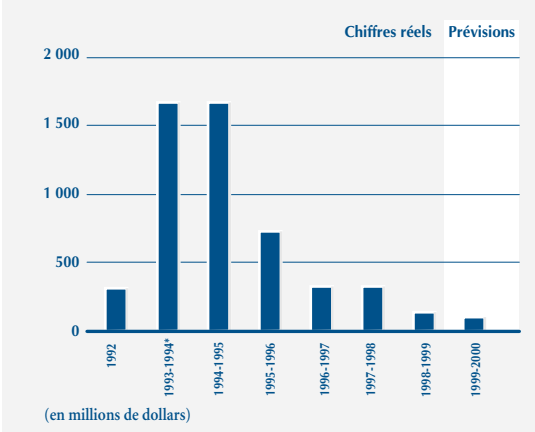

** Pendant l'exercice 1993-1994, la SADC a adopté le 31 mars comme date de fin d'exercice, plutôt que le 31 décembre. Cet exercice financier a donc duré quinze mois.*

GRAPHIQUE 7 :
Réclamations et prêts à recouvrer

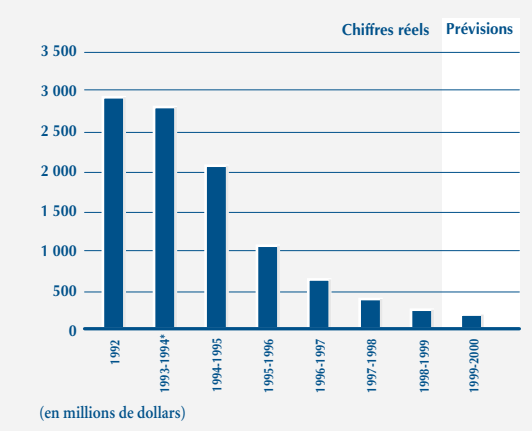

** Pendant l'exercice 1993-1994, la SADC a adopté le 31 mars comme date de fin d'exercice, plutôt que le 31 décembre. Cet exercice financier a donc duré quinze mois.*

primes différentielles, il incitera les institutions membres à se montrer prudentes, pour des motifs pécuniaires. S'ajoutent à ces mesures une documentation beaucoup plus complète des politiques et procédures de la SADC ainsi que la gamme étendue d'outils de gestion du risque dont dispose cette dernière.

Un modèle d'évaluation a été élaboré en 1993 afin d'effectuer des analyses financières détaillées à l'égard des institutions membres. Ce modèle permet la simulation de divers scénarios dans le but d'évaluer les risques et de recommander les mesures les plus susceptibles de réduire au minimum les risques de perte pour la SADC. Jusqu'à ce jour, le modèle a surtout servi à évaluer les institutions membres à risque élevé et plus particulièrement celles qui sont aux prises avec de graves difficultés financières.

Parmi les améliorations apportées depuis 1993, il faut aussi mentionner le *Guide en matière d'intervention* que la Société a élaboré en collaboration avec le BSIF en 1994. On y trouve des procédures précises, fiables et prédéfinies d'intervention précoce et de résolution des problèmes auxquels font face les institutions membres. En ce sens, il rend le processus d'intervention plus compréhensible et plus transparent pour les institutions de dépôt.

4 Rédiger des règlements administratifs : Depuis 1993, la SADC a adopté les règlements administratifs suivants :

- *Code des pratiques commerciales et financières saines*
- *Règlement administratif concernant les renseignements sur les comptes en copropriété et en fiducie*
- *Règlement administratif relatif à la demande d'assurance-dépôts*
- *Règlement administratif relatif à la police d'assurance-dépôts*
- *Règlement administratif relatif aux augmentations de primes*
- *Règlement administratif sur les primes différentielles*
- *Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts*

D'ici à l'automne, la Société mettra la touche finale à d'autres règlements administratifs – le *Règlement administratif sur les intérêts payables sur certains dépôts* et les *Règlements administratifs sur l'exemption d'assurance-dépôts* –, de même qu'à une nouvelle norme portant sur les activités des institutions membres en matière d'administration de fonds de succession, de fiducies et de mandats. Outre les règlements administratifs déjà mentionnés, la SADC a participé activement à la conception et à la mise en œuvre de diverses modifications législatives touchant les institutions financières.

Par ailleurs, elle a mis à jour et enrichi son *Règlement administratif général* et son *Code régissant les conflits d'intérêts.*

5 Améliorer la productivité et le rapport coûts-efficacité : Après une réduction de l'ordre de 18 pour 100 en 1994, le budget de fonctionnement de la SADC est demeuré sensiblement le même les années suivantes, soit entre 14 et 15 millions de dollars. Le budget de fonctionnement pour l'exercice 1999-2000 s'établit à 14,4 millions de dollars. Le montant annuel des frais d'intervention est fonction du nombre d'interventions et de l'ampleur de chacune : il est passé de 12 millions de dollars en 1992 à seulement 2 millions en 1998-1999. Le budget des frais d'intervention pour l'exercice 1999-2000 est de 2 millions de dollars et vise surtout les frais juridiques estimatifs concernant des interventions passées.

Soucieuse de renforcer son cadre de responsabilisation et d'accroître sa transparence, la SADC adoptait récemment une nouvelle méthode d'évaluation du rendement basée sur la Fiche de rendement équilibrée. Cette méthode sera mise en œuvre progressivement au cours des deux prochaines années, ce qui permettra d'établir des liens plus directs entre le rendement et les objectifs de la Société ; cette dernière sera alors à même de contrôler plus directement sa productivité, ses améliorations et sa rentabilité.

La SADC a considérablement amélioré ses systèmes comptables, d'information et de production de rapports.

6 Maintenir des politiques équitables et efficaces en matière de ressources humaines et de rémunération : La politique de rémunération que la Société applique depuis 1993 consiste à :

i) administrer le régime salarial de manière équitable et assurer l'uniformité des méthodes servant à fixer et à réviser les salaires et les avantages sociaux ;

ii) s'assurer que les salaires qu'elle pratique sont compétitifs ;

iii) inciter son personnel à atteindre et à maintenir un rendement individuel et collectif de première qualité dans la poursuite des objectifs de la Société, et les récompenser au moyen d'incitations financières ;

iv) rémunérer équitablement les postes dont les exigences en matière d'aptitudes et d'efforts, les responsabilités et les conditions de travail sont similaires ;

v) évaluer la qualité et l'efficacité de ces pratiques par des sondages auprès du personnel et d'autres moyens.

La SADC a effectué des sondages auprès de son personnel en 1994, 1996 et 1999 dans le but d'évaluer l'efficacité de ses politiques et d'orienter leur modification éventuelle. D'un sondage à l'autre, les résultats ont toujours fait ressortir d'importantes améliorations. Pour la majorité des employés, la SADC offre un milieu de travail où il fait bon travailler ; ils considèrent que le moral est bon, les conditions de travail aussi, et le travail intéressant. Dans le dernier sondage, qui a généré une participation de 92 pour 100, plus de 80 pour 100 des employés ont indiqué qu'ils sont fiers de travailler à la SADC et n'hésiteraient pas à la recommander comme un bon endroit où travailler.

7 Améliorer les systèmes comptables, d'information et de production de rapports : Depuis 1993, la SADC a apporté des améliorations notables à ces systèmes. Parmi ces améliorations, la plus importante aura peut-être été la banque de données en commun avec le BSIF et la Banque du Canada. Grâce à cette banque de données, la SADC dispose maintenant de meilleurs outils pour analyser et comparer les données actuelles et passées sur ses institutions membres et pour procéder à des simulations.

8 Proposer et évaluer des politiques officielles : Pour enrichir ses compétences en matière de politiques gouvernementales, la Société a commencé en 1993 à organiser des dîners, la veille des réunions ordinaires du conseil d'administration, et à y convier des conférenciers qui entretiennent les administrateurs et les dirigeants de la Société sur divers sujets pertinents. Cette pratique a donné d'excellents résultats et le conseil d'administration l'appuie fortement. Au cours de la dernière année, les conférenciers suivants se sont succédé : Gillian Garcia, du Fonds monétaire international, Gordon Thiessen, gouverneur de la Banque du Canada, et Paul Wright, de la Banque d'Angleterre. La SADC a également reçu la visite de Charles Baillie, de la Banque Toronto-Dominion, de Bruce Birmingham, de la Banque Scotia, de John Cleghorn, de la Banque Royale du Canada, de Léon Courville, de la Banque Nationale du Canada, et de Raymond Protti, de l'Association des banquiers canadiens.

Au cours des deux dernières années, la SADC a également organisé deux séminaires sur les changements qui ont récemment marqué le secteur des services financiers et sur les grandes questions qui en découlent ; l'un de ces séminaires a eu lieu avant que le Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers ne commence ses travaux, et l'autre après la diffusion du rapport des recommandations du Groupe de travail. Outre les administrateurs et des membres du personnel de la SADC, plusieurs spécialistes ont pris part à ces séminaires, notamment : Robert Bench, dont il a été question plus tôt ; C. Freedman, de la Banque du Canada ; George Kaufman, de l'université Loyola de Chicago (School of Business Administration) et président du comité Shadow de la réglementation financière ; Peter

Maurice, de La Société Canada Trust et président du Comité consultatif des politiques d'évaluation des risques et d'intervention de la SADC ; Edward Neufeld, anciennement de la Banque Royale du Canada ; R. N. Robertson, de Fasken Campbell Godfrey, ancien membre du conseil d'administration de la SADC ; et Edward Waitzer, de Stikeman Elliot et ancien président du conseil de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

9 Entretenir des liens étroits avec le gouvernement, les organismes de réglementation et le secteur des services financiers : La relation la plus importante pour la Société demeure celle qui la lie au BSIF. Le maintien et l'approfondissement de cette relation comptent parmi les principales priorités de la SADC depuis six ans. Et bien qu'il n'existe aucune donnée quantitative à ce sujet, il ne fait aucun doute que les deux organismes entretiennent des relations beaucoup plus solidaires et harmonieuses qu'il y a six ans. Des améliorations que l'on doit non seulement à l'engagement et à l'insistance du Surintendant des institutions financières et du président du conseil d'administration de la SADC, mais aussi aux mécanismes officiels mis en place pour régler les problèmes à mesure qu'ils se présentent.

La SADC a créé le Groupe de liaison ABC/SADC/BSIF au début de 1999 afin de favoriser la coopération et de renforcer les relations constructives avec le secteur des services financiers et, comme on l'explique à la section Régie de la Société, pour examiner aussi complètement que possible et régler les questions de surveillance, de réglementation et d'assurance soulevées par les intervenants du secteur.

PRIORITÉS ANTÉRIEURES	NOUVEAUX OBJECTIFS
Rembourser les emprunts et éliminer le déficit	Maintenir une solide fonction opérationnelle de base afin de réduire au minimum les coûts de l'assurance-dépôts
Réduire les risques de perte	
Mettre en oeuvre des modifications législatives et des recommandations	
Solide fonction opérationnelle de base	
Perfectionner les systèmes comptables, d'information et de production de rapports	Assurer l'efficacité et la rentabilité de l'exploitation
Améliorer la productivité et le rapport coûts-efficacité	
Personnel de première qualité	
Proposer et évaluer des politiques	Se tenir au fait des questions d'actualité en vue d'évaluer et de proposer des politiques officielles
Liens externes	Mieux renseigner les consommateurs

Nouveaux objectifs

Un bon nombre des priorités établies en 1993 ont été réalisées ou, dans certains cas, ont eu besoin d'être actualisées. La SADC a donc défini quatre nouveaux objectifs qui la guideront dans ses activités futures.

L'année 1998 a vu la création d'un comité mixte spécial de planification réunissant des membres du conseil d'administration et des cadres de la Société. Ce comité établira les paramètres du processus de planification quinquennale dicté par la *Loi sur la gestion des finances publiques* et les soumettra à l'approbation du conseil d'administration. Toutefois, comme on ne connaissait pas la réponse du gouvernement aux recommandations du Groupe de travail MacKay, le plan quinquennal ne peut être qu'approximatif contrairement à l'habitude.

Maintenant que l'on connaît la réaction du gouvernement, le conseil d'administration sera en mesure de produire des recommandations plus fermes et plus précises en fonction de la position et du rôle futurs de la SADC. L'une des premières activités du conseil au cours du prochain exercice consistera à étudier les objectifs ci-dessus, à la lumière des décisions du gouvernement, et à les modifier au besoin.

Au cours du dernier exercice, le conseil d'administration s'est réuni à sept reprises, dont une fois à Toronto et les autres à Ottawa. Deux de ces réunions se sont tenues sous forme de téléconférences spéciales.

En février 1999, M. Shawn Murphy, de Charlottetown, associé du cabinet d'avocats Stewart McKelvey Stirling Scales, est devenu membre du conseil d'administration. Il y remplace M. Bernard Ghert, qui était membre du conseil depuis juin 1993. Pendant son mandat, M. Ghert a grandement contribué à la réussite de la Société.

Le 16 mars 1999, pour souligner le maintien de l'excellent rendement de la SADC, le conseil d'administration a adopté une résolution visant à exprimer sa reconnaissance envers la direction et le personnel de la Société pour le travail consciencieux et de première qualité qu'ils ont exécuté tout au long de l'année.

Le mandat du président du conseil prendra fin le 8 juillet 1999. Il tient à exprimer sa profonde gratitude à toutes les personnes avec qui il a travaillé depuis janvier 1993 et à les remercier de leur assistance, de leur coopération, de leur bonne volonté et de leur patience pendant son mandat.

Le président du conseil d'administration,

Grant L. Reuber

Le président et chef de la direction,

Jean Pierre Sabourin

Assurance et évaluation des risques

Bilan de l'exercice

Portée par la faiblesse des taux d'intérêt et une inflation plus retenue que jamais, l'économie canadienne est demeurée saine et a poursuivi sa croissance en 1998. Chez nos voisins du Sud, les résultats économiques ont été encore meilleurs. Toutefois, les difficultés économiques n'ont pas manqué pour un bon nombre d'autres pays au cours de 1998.

Sans contredit, la crise asiatique aura été le phénomène économique le plus grave de toute l'année. Les pays asiatiques ont dû faire face à des récessions, à la dévaluation de leurs monnaies, à la dégringolade des cours boursiers et, dans bien des cas, à des faillites d'institutions financières. Depuis, certains pays comme la Corée et la Thaïlande se sont partiellement remis du choc. D'autres sont toujours aux prises avec des problèmes économiques et bancaires fondamentaux, dont la perte de confiance des investisseurs et du public, la récession et la déflation.

La crise asiatique a rapidement franchi les frontières, alimentée par les inquiétudes des investisseurs et la fragilité de la conjoncture économique de certains pays. En Russie, par exemple, le rouble a subi une sévère dévaluation, le marché boursier s'est écroulé et le secteur bancaire a connu des ratés. Les pays d'Amérique latine n'ont pas été épargnés, car ils ont été pris en écharpe par les retombées de la crise asiatique. Le Brésil a tout particulièrement écopé.

Enfin, au cours de 1998, tous les marchés boursiers de la planète ont ressenti les ondes de choc de la crise financière qui avait éclaté en Asie du Sud-Est. Dans l'ensemble – et il faut ici blâmer ces événements internationaux plutôt qu'une hypothétique faiblesse de notre économie –, les marchés boursiers canadiens ont terminé l'année sur une note assez terne : l'indice TSE 300 accusait en effet un recul de 3 pour 100 par rapport à sa valeur un an plus tôt, après avoir enregistré des gains annuels de plus de 10 pour 100 au cours des trois années précédentes.

Les institutions membres de la SADC n'ont pas obtenu des résultats financiers aussi reluisants que l'année précédente.

L'instabilité économique et les problèmes constatés à l'échelle mondiale en 1998 ont nui au rendement de nombreuses institutions financières un peu partout dans le monde, y compris au Canada.

Institutions membres de la SADC

Les institutions membres de la SADC n'ont bien sûr pas obtenu des résultats financiers aussi reluisants que l'année précédente. Elles se sont néanmoins bien comportées au cours de 1998. Le bénéfice global de toutes les institutions membres n'a chuté que de 10 pour 100 par rapport à 1997 et il dépasse de 40 pour 100 environ leur bénéfice moyen entre 1992 et 1996. Cependant, 16 institutions ont déclaré des pertes en 1998, contre 10 en 1997.

Légère baisse des bénéfices

Collectivement, les institutions membres de la SADC ont déclaré un bénéfice net de près de 8 milliards de dollars (voir le graphique 8). Malgré cette première baisse depuis 1992, elles ont maintenu une excellente rentabilité, puisque le rendement de l'avoir des actionnaires s'établit en moyenne à 13 pour 100.

Cette baisse du bénéfice global s'explique en premier lieu par un nouveau rétrécissement des marges d'intérêt. Parmi les autres facteurs, mentionnons les pertes de revenus de négociation et une augmentation des frais autres que d'intérêts – en raison surtout des acquisitions effectuées par les institutions et du renforcement de leurs provisions pour créances douteuses.

Les marges d'intérêt ont continué de rapetisser en 1998, résultat d'une concurrence accrue dans le secteur des activités de dépôt et des opérations de prêt. Pour l'exercice 1998, la marge d'intérêt pratiquée par les institutions membres a correspondu à 185 points de base de l'actif moyen. C'est beaucoup moins que ce qu'on observe aux États-Unis, où les marges s'élèvent parfois jusqu'à 100 points de base de plus.

Revenus autres que d'intérêts

Les revenus autres que d'intérêts déclarés par les institutions membres de la SADC ont progressé de plus de 10 pour 100. Durant l'exercice 1998, les institutions membres, et tout particulièrement les banques canadiennes, ont misé davantage sur ces revenus que sur les traditionnels revenus en intérêts.

En revanche, les résultats du quatrième trimestre de 1998 traduisent une baisse générale des revenus de négociation, attribuable à l'agitation des marchés financiers pendant cette période. Sans ce recul, qui a réduit les revenus autres que d'intérêts des institutions membres, le bénéfice global de ces dernières aurait été presque aussi élevé qu'en 1997.

Les droits de courtage et commissions de prise ferme ont constitué la plus importante source de revenus autres que d'intérêts, suivis par les frais de gestion de placements et de garde (voir le graphique 9). Les revenus tirés des opérations de titrisation ont atteint près de 700 millions de dollars en 1998, ce qui illustre la participation de plus en plus grande des institutions membres aux marchés secondaires.

Coûts

Les institutions membres ont poursuivi leurs efforts en vue d'accroître leur productivité. L'augmentation de leur ratio d'exploitation de fin d'exercice est principalement attribuable à des dépenses non récurrentes. Les provisions pour créances douteuses plus importantes ont en partie neutralisé les efforts de maîtrise des coûts. Le total de ces provisions est passé de 2,2 milliards de dollars en 1997 à 3,0 milliards en 1998, ce qui s'explique surtout par une augmentation des provisions générales pour pertes.

GRAPHIQUE 8 :
Bénéfice net des institutions membres

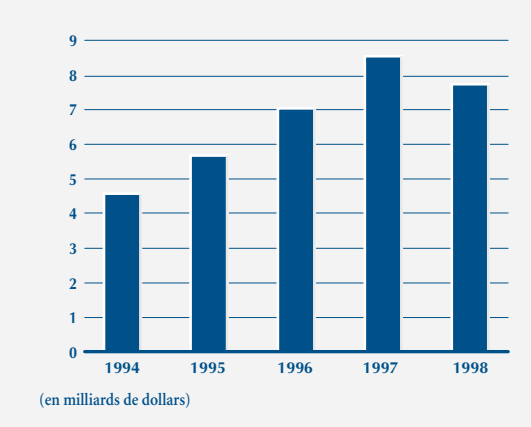

GRAPHIQUE 9:
Autres revenus (1998)

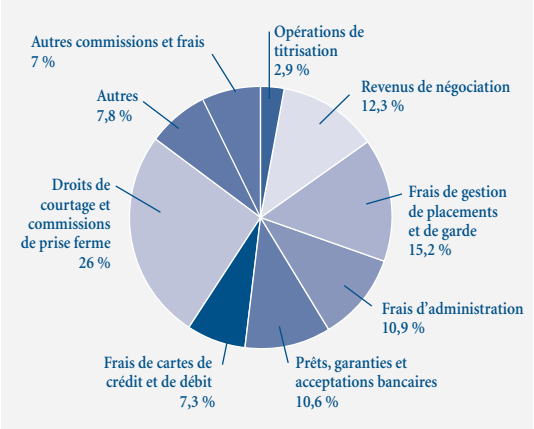

Croissance continue de l'actif

L'actif global de toutes les institutions membres s'est accru de 12 pour 100 en 1998, pour atteindre plus de 1,4 billion de dollars. Ce résultat découle essentiellement d'une économie prospère et de la faiblesse des taux d'intérêt.

Toutes les catégories d'institutions ont vu leurs portefeuilles d'éléments d'actif croître vigoureusement. À la fin de l'exercice 1998, l'encours global des prêts avoisinait les 850 milliards de dollars, soit 7 pour 100 de plus qu'un an plus tôt. Cette augmentation est particulièrement impressionnante, étant donné la titrisation des portefeuilles de prêts, y compris les créances sur cartes de crédit et les prêts hypothécaires.

Les institutions de dépôt ont accéléré leurs opérations de titrisation pendant le deuxième semestre de 1996 et l'encours de ces opérations atteignait 35 milliards de dollars au 31 décembre 1998. En 1998, les opérations portaient essentiellement sur les prêts hypothécaires à l'habitation conventionnels et sur les cartes de crédit. Ces opérations ont ralenti la croissance de l'actif total pondéré en fonction du risque et contribué à augmenter le ratio de fonds propres à risque des institutions. Ces opérations sont appelées à croître rapidement en importance et à s'étendre à d'autres types de prêts, comme les prêts hypothécaires aux entreprises.

La catégorie des prêts aux entreprises, qui comprend les prêts consentis à des particuliers et à des sociétés à des fins commerciales, a connu la croissance la plus rapide en 1998, dépassant le total des prêts hypothécaires consentis par les institutions membres. Les accords de mise en pension inverse[1] ont également connu une croissance rapide. À la fin de 1998, ils représentaient environ 8 pour 100 de l'actif global de toutes les institutions membres (voir le graphique 10).

D'autres catégories d'actif, dont les instruments dérivés et les produits d'assurance, ont aussi enregistré une croissance, surtout chez les banques canadiennes. Les montants liés aux instruments dérivés ont subi d'importantes fluctuations au cours de l'année, à l'instar des marchés financiers.

Amélioration de la qualité de l'actif

En 1998, tous les types de prêts ont affiché un redressement de la qualité du crédit.

À la fin de l'exercice 1998, les prêts hypothécaires douteux ne représentaient plus que 0,5 pour 100 de l'encours global des prêts hypothécaires consentis par les institutions membres de la SADC. À titre de comparaison, les prêts douteux autres qu'hypothécaires représentaient 1,5 pour 100 de l'encours total de cette catégorie de prêts.

Globalement, les provisions pour pertes sur prêts, y compris les provisions générales, suffisaient à couvrir la totalité des prêts douteux à la fin de l'exercice (voir le graphique 11). Il est vrai que les institutions membres

GRAPHIQUE 10 :
Composition de l'actif (1998)

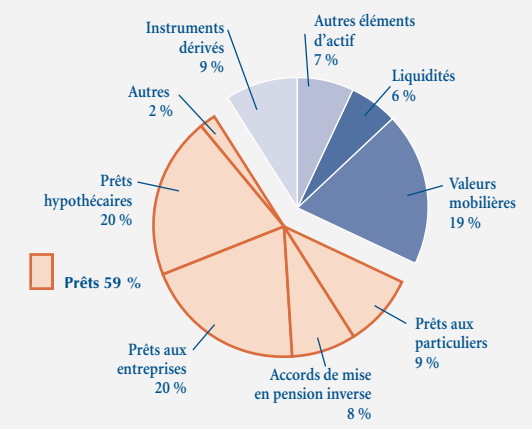

GRAPHIQUE 11 :
Prêts douteux par rapport au total des prêts

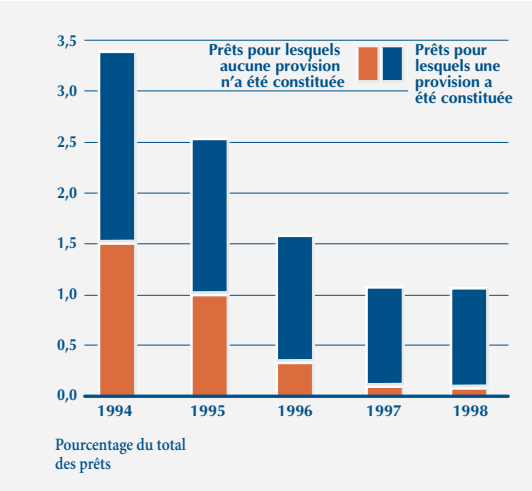

[1] *Un accord de mise en pension est un type de transaction comportant la vente d'un titre à un prix déterminé et l'engagement par le vendeur de racheter le titre à un prix et à une date déterminés. Ce type de transaction est traité comme un élément de passif aux fins de la comptabilité. Un accord de mise en pension inverse, comme son nom l'indique, est le contraire d'un accord de mise en pension et prévoit l'achat d'un titre avec l'engagement par l'acheteur de le revendre au vendeur d'origine, à un prix et à une date ultérieure déterminés. Ce type de transaction équivaut à un prêt garanti.*

ont accru sensiblement le montant de leurs provisions générales. À la fin de l'exercice, l'ensemble de ces provisions s'élevait à 6 milliards de dollars et correspondait à 0,4 pour 100 de l'actif global des institutions. Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) s'efforce depuis quelque temps d'inciter les institutions canadiennes à établir des provisions générales comparables à celles des institutions américaines. Ainsi, le BSIF émettait récemment de nouvelles lignes directrices permettant aux institutions membres fédérales d'inclure une partie de leurs provisions générales dans les fonds propres de catégorie 2 (jusqu'à concurrence de 0,75 pour 100 de l'actif pondéré en fonction du risque).

Le ratio de fonds propres des institutions de chaque grande catégorie, déterminé en fonction du ratio de fonds propres à risque préconisé par la Banque des règlements internationaux (BRI), s'est encore amélioré en 1998, sous l'influence première de la croissance des bénéfices non répartis, des augmentations de capital et du ralentissement de la croissance de l'actif pondéré en fonction du risque. Plus de 90 pour 100 des institutions membres ont déclaré un ratio de fonds propres à risque supérieur à 10 pour 100, le ratio recommandé par le BSIF. Le ratio actif/fonds propres a également diminué en 1998 pour la plupart des catégories de membres (voir le graphique 12).

GRAPHIQUE 12 :
Comparaison des fonds propres

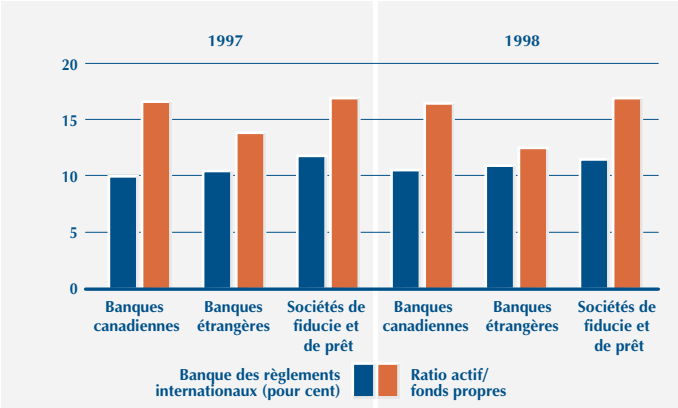

Autres progrès en matière de conformité au Code des pratiques commerciales et financières saines de la SADC

La SADC a établi ce Code en 1993, par voie de règlement administratif. Depuis quatre ans, les institutions membres se soumettent annuellement au Programme d'auto-évaluation des normes du Code (PANC) en vertu duquel elles produisent un rapport qui est vérifié par leur organisme de réglementation.

De 1997 à 1998, le nombre de lacunes relevées par les institutions membres dans le cadre du PANC a chuté de 19 pour 100, en passant de 236 à 191 (voir le graphique 13). Les normes en matière de contrôles internes et de gestion du risque de crédit ont de nouveau donné lieu au plus grand nombre de lacunes relevées par les institutions membres, puisqu'elles représentent 62 pour 100 de l'ensemble des lacunes relevées par les institutions membres en 1998.

Le nombre d'institutions ayant déclaré des lacunes a diminué ces dernières années. Toutefois, en 1998, cinq institutions membres se sont partagé 50 pour 100 des lacunes relevées par les institutions membres.

En 1996 et en 1997, les lacunes relevées par l'organisme de réglementation et par la SADC représentaient respectivement 40 et 33 pour 100 de toutes les lacunes. En 1998, ce nombre est passé à 22 pour 100[2]. La SADC estime que le Code et le PANC servent bien les institutions membres.

La SADC continue de suivre de près la mesure dans laquelle les institutions membres respectent le Code pour s'assurer qu'elles remédient aux lacunes qui demeurent. Au moment de la rédaction du présent rapport annuel, 9 pour 100 des lacunes relevées en 1997 n'avaient pas encore été corrigées. En général, les institutions membres corrigent toutefois promptement les

[2] *Pour l'exercice 1998, nous n'avons tenu compte que des institutions dont nous avions reçu les rapports en vertu de l'article 29 de la Loi sur la SADC au moment de rédiger le présent rapport annuel.*

GRAPHIQUE 13 :
Nombre total de lacunes par norme

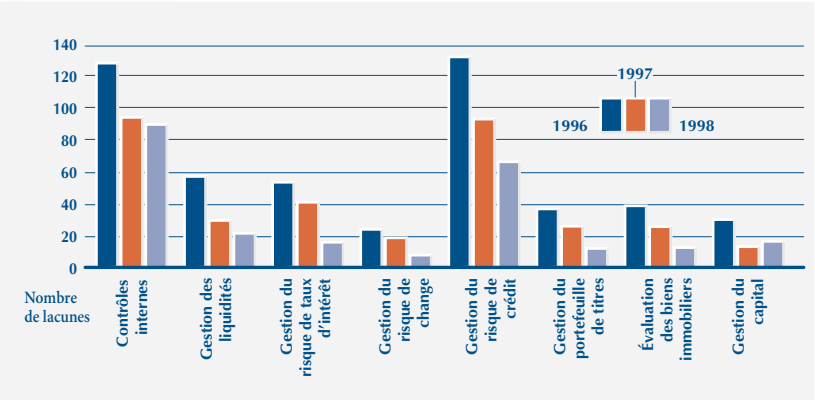

cas de non-conformité relevés par les institutions membres.

La SADC dispose de divers moyens d'intervention lorsqu'une institution membre ne respecte pas le Code. Elle peut, par exemple, lui imposer une surprime ou mettre fin à sa police d'assurance-dépôts. En outre, les résultats des auto-évaluations ainsi que l'empressement des institutions membres à corriger leurs lacunes influent sur le classement aux fins du barème de tarification différentielle de la SADC dont il est question plus loin dans cette section.

Perspectives

Dans l'ensemble, l'année 1998 a été favorable aux institutions membres de la SADC. Les résultats du premier trimestre de 1999 laissent espérer d'autres résultats financiers solides pour le prochain exercice. Toutefois, certaines incertitudes subsistent. Des données économiques récentes semblent indiquer que les effets des crises en Asie, en Russie et en Amérique latine n'ont pas fini de se faire sentir, du moins à brève échéance. Par exemple, l'activité économique du Japon a diminué au cours des deux dernières années et aucune croissance n'est prévue pour 1999, car le pays poursuit la restructuration en profondeur de son secteur bancaire. Par ailleurs, divers pays européens – notamment la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni – ne devraient enregistrer qu'une croissance modeste en 1999. Heureusement, on prévoit que les taux d'intérêt demeureront faibles aux États-Unis, ce qui devrait limiter les problèmes éventuels de liquidités à l'échelle mondiale.

Le secteur des services financiers subit des transformations marquantes.

Du point de vue des institutions membres de la SADC, cette conjoncture économique pourrait nuire à la réalisation de bénéfices, s'il devient plus difficile de faire fructifier leurs avoirs et de découvrir des occasions de placements rentables. De plus, le mouvement d'amélioration de la qualité de l'actif pourrait difficilement progresser dans l'avenir.

Évolution des institutions membres de la SADC en 1998-1999

Au 31 mars 1999, la SADC comptait 113 institutions membres, soit pratiquement le même nombre qu'un an plus tôt.

Au cours de l'exercice, la SADC a approuvé les demandes d'adhésion de quatre institutions : (1) la Banque Comerica – Canada, une filiale en propriété exclusive de Comerica Incorporated, une société de portefeuille bancaire américaine ; (2) la Banque CTC du Canada, une propriété exclusive de la Chinatrust Commercial Bank, Ltd., une banque taïwanaise ; (3) la Société de fiducie privée MD, une propriété exclusive de l'Association médicale canadienne, et (4) President's Choice Financial Trust Company, une filiale en propriété exclusive de Loblaw Companies Limited.

Une institution membre, Banco Central Hispano–Canada, n'accepte plus de dépôts depuis que sa dissolution volontaire a été approuvée par les organismes de réglementation et que sa police d'assurance-dépôts a donc été résiliée. Deux banques étrangères – la Banque National Westminster du Canada et l'Union de Banques Suisses (Canada) – ont fusionné avec d'autres institutions membres de la SADC.

Tendances et nouveaux risques

Le secteur des services financiers subit des transformations marquantes auxquelles contribuent la concurrence livrée par des institutions non traditionnelles, l'évolution de l'informatique, la baisse des coûts de traitement de l'information et le chevauchement des produits ainsi que l'ouverture des frontières géographiques. Le rythme de ces changements devrait se maintenir ou même s'accélérer au cours des prochaines années.

Consolidation et concurrence

Le secteur canadien des institutions de dépôt connaît une concentration mais demeure concurrentiel. D'importants mouvements de consolidation se sont opérés dès le début des années 1980. En 1983, par exemple, la SADC comptait 188 institutions membres, soit 75 de plus qu'au 31 mars 1999. C'est dans la catégorie des sociétés de fiducie et de prêt que le phénomène a été le plus intense, surtout au début des années 1990. En effet, en 1992, des modifications législatives ont permis aux institutions financières d'étendre leurs activités réglementées. De nombreuses banques canadiennes ont alors décidé de percer le marché des valeurs mobilières et des services de fiducie, tandis que les sociétés d'assurance ont commencé à accepter des dépôts.

Diverses institutions non bancaires livrent une concurrence de plus en plus forte aux institutions membres de la SADC dans plusieurs secteurs d'activité.

Toutefois, le marché canadien des produits de dépôt et de prêt ne se limite pas aux banques et aux sociétés de fiducie et de prêt. Les coopératives de crédit et les caisses populaires (qui ne sont pas membres de la SADC) sont très présentes, particulièrement sur le marché des dépôts. De plus, diverses institutions non bancaires, dont les prêteurs spécialisés, les sociétés de fonds communs de placement et les sociétés d'assurance, livrent une concurrence de plus en plus forte aux institutions membres de la SADC dans plusieurs secteurs d'activité.

Mondialisation

Par l'entremise de succursales, de filiales et de moyens électroniques ou autres, certaines institutions de dépôt canadiennes effectuent maintenant des placements et réunissent des fonds dans divers pays du globe. La somme des avoirs étrangers des institutions membres s'élevait à 557 milliards de dollars à la fin de l'exercice 1998 et représentait 37 pour 100 de l'actif de l'ensemble d'entre elles. Ces activités à l'étranger permettent aux institutions

membres de diversifier davantage leurs portefeuilles. Elles rendent cependant plus complexes l'évaluation et la gestion des risques, tant pour les institutions concernées que pour les organismes de réglementation.

Dépôts et nouveaux produits de dépôt

Il a beaucoup été question ces dernières années de la transformation des habitudes en matière d'épargne des consommateurs, qui délaissent les produits de dépôt classiques – comme les certificats de placement garantis (CPG) – assurables par la SADC, en faveur de produits financiers non assurables (voir le graphique 14). Les changements de cette nature revêtent une importance particulière pour la SADC, puisque son revenu en primes est directement fonction du volume des dépôts assurés.

La baisse de popularité des dépôts traditionnels s'explique entre autres par la faiblesse des taux d'intérêt consentis. En comparaison, les produits de remplacement comme les fonds communs de placement du marché monétaire semblent plus rentables et plus prometteurs que les dépôts à échéance fixe. La consolidation du secteur, les ventes et les transferts de dépôts entre les banques et leurs filiales, de même que les méthodes de regroupement, de classification et de mise en marché des produits de dépôt de certaines institutions ont également une incidence sur le montant des dépôts assurables déclarés par les institutions membres de la SADC.

Toutefois, sont apparus récemment sur le marché de nouveaux produits de dépôt adaptés aux nouvelles exigences du public, en ce sens qu'ils combinent des taux de rendement fixes et variables : les CPG indiciels, par exemple. Ces produits compensent en partie la baisse de popularité des dépôts assurés.

GRAPHIQUE 14 :
Dépôts et produits de remplacement : tendances

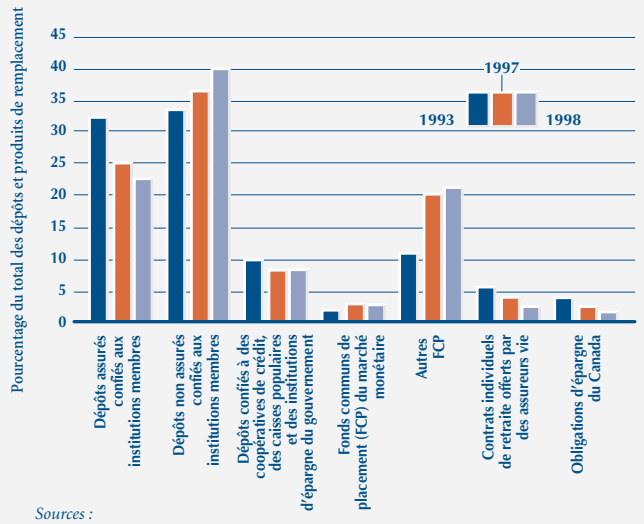

Sources :
Société d'assurance-dépôts du Canada
Revue de la Banque du Canada
Insitut des fonds d'investissement du Canada

Risque lié à la technologie

Le passage à l'an 2000 est bien sûr le plus important risque de nature technologique auquel les institutions membres devront faire face très prochainement. (Voir l'encadré page 19.) Mais divers progrès récents – en matière de traitement, de gestion et de transmission de l'information, par exemple – se sont traduits par une transformation considérable des méthodes d'exploitation des institutions financières, mais aussi par de nouveaux risques.

Ainsi, les grandes banques canadiennes ont pu récemment fusionner certains de leurs services de soutien ou les confier en sous-traitance à des fournisseurs spécialisés. L'impartition soulève toutefois des questions importantes quant à l'exploitation des institutions financières. Par exemple, le fait de confier la gestion d'activités d'intermédiation financière à des tiers non supervisés fait naître de nouveaux risques et de nouveaux besoins en matière de supervision.

L'argent numérique et le commerce électronique sont d'autres innovations importantes, qu'on pense au porte-monnaie électronique ou au « cyberargent », par exemple.

Le passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 présente des défis peu ordinaires aux institutions financières et aux organismes de réglementation, parce qu'il implique la préparation des clients et des fournisseurs, le recours à une technologie complexe et le respect d'une échéance sans appel. Heureusement, le secteur canadien des services financiers donne l'exemple dans ce dossier.

La Société, en consultant les organismes de réglementation et les données fournies par les institutions membres, suit de près les efforts déployés par ces dernières pour se préparer à l'an 2000. Les organismes de réglementation ont produit des lignes directrices et des documents sur les meilleures pratiques de préparation à l'an 2000, qui définissent des échéances clés à respecter. De plus, la SADC a demandé aux institutions membres de joindre à leurs rapports d'auto-évaluation de 1998 et de 1999 un compte rendu sur leur degré de préparation au passage à l'an 2000.

En 1998, la plupart des efforts ont porté sur l'évaluation et la modification des systèmes informatiques. Les organismes de réglementation et la SADC s'attendaient à ce que les institutions évaluent tous leurs systèmes essentiels avant la fin de 1998. La vaste majorité des institutions membres ont déclaré avoir respecté cette échéance.

Au cours de 1999, les institutions doivent accomplir les tâches suivantes en vue de se préparer au passage à l'an 2000 :

- *Mise à niveau, essais internes et mise en œuvre des systèmes essentiels avant le 31 mars 1999 ;*
- *Essais en collaboration avec des tiers (autres institutions financières, associés, intermédiaires, etc.) d'ici au 30 juin 1999 ;*
- *Examen du degré de préparation des emprunteurs et des contreparties d'ici au 30 juin 1999 ;*
- *Mise à l'essai des plans d'urgence liés au passage à l'an 2000, d'ici au 30 juin 1999.*

La SADC prépare actuellement son propre plan d'urgence concernant les institutions membres. Elle échange par ailleurs des renseignements avec le BSIF, la Banque du Canada et le ministère des Finances au sujet de la préparation à l'an 2000 des institutions financières.

La SADC a pour mission de fournir de l'assurance-dépôts et de contribuer à la stabilité du système financier canadien. Elle ne s'attend pas à ce que des problèmes surgissent en janvier 2000, mais elle est d'ores et déjà en mesure de respecter ses obligations d'assureur à l'endroit des déposants.

Le premier emmagasine des fonds sur une micropuce. Quant au cyberargent, il permet de stocker de l'argent au moyen d'un logiciel et de s'en servir pour régler des achats dans Internet, par exemple. Ces innovations soulèvent non seulement des questions au sujet de la sécurité et de la protection des consommateurs, mais aussi concernant l'assurabilité des dépôts.

Évolution au sein de la SADC

Si le secteur des institutions de dépôt évolue, il en va de même de l'assurance-dépôts. Les nouveaux programmes et règlements administratifs mis en œuvre récemment ou en cours d'élaboration doivent tenir compte des changements survenus tout en contribuant à protéger les dépôts des Canadiens.

Grâce à la bonne santé du secteur financier au cours de l'exercice 1998-1999, peu d'institutions financières ont éprouvé des difficultés. Les dépôts assurés déclarés par les institutions membres à risque élevé représentaient moins d'un demi pour cent du total des dépôts assurés au 30 avril 1998. La Société a toutefois continué de suivre de près l'évolution de ces institutions ainsi que les sources de nouveaux risques ou de problèmes éventuels.

Tableau 1 – Sommaire – Critères ou facteurs et barème de notes

Critère ou facteur • Ratio ou indice	Note maximale
Facteurs quantitatifs visant les fonds propres :	
Suffisance des fonds propres	20
• Ratio actif/fonds propres	
• Ratio de fonds propres à risque de catégorie 1	
• Ratio des fonds propres à risque	
Autres facteurs quantitatifs :	
Rentabilité	
• Rendement de l'actif pondéré en fonction des risques	5
• Volatilité du revenu rajusté selon la moyenne	5
• Revenu net rajusté selon la volatilité	5
Efficience	
• Ratio d'efficience	5
Qualité de l'actif	
• Actif ayant subi une moins-value (y compris les pertes non réalisées nettes sur les valeurs mobilières) par rapport au total des fonds propres	5
Concentration de l'actif	
• Ratio de concentration de l'actif à l'égard de l'ensemble des contreparties	5
• Concentration de l'actif dans le secteur immobilier	5
• Ratio de concentration de l'actif à l'égard de l'ensemble des secteurs d'activité	5
Total partiel : Note relative aux facteurs quantitatifs	**60**
Critères ou facteurs qualitatifs :	
Cote d'inspection	25
Conformité aux normes de la SADC	10
Autres renseignements	5
Total partiel : Note relative aux facteurs qualitatifs	**40**
Total	**100**

La Société a déployé des ressources en vue d'améliorer ses processus d'évaluation et de gestion des risques et de concrétiser les modalités d'exemption proposées ainsi qu'une nouvelle norme du *Code des pratiques commerciales et financières saines.* Par ailleurs, la SADC a collaboré avec le ministère des Finances et d'autres organismes fédéraux dans divers dossiers touchant l'assurance-dépôts et la structure du secteur financier canadien. À cet égard, la plus importante réalisation de la SADC au cours de l'exercice 1998-1999 aura été la mise en oeuvre du *Règlement administratif sur les primes différentielles.*

Règlement administratif sur les primes différentielles

Au terme de longues consultations auprès des institutions membres, de leurs associations, d'organismes de réglementation au Canada et à l'étranger et d'universitaires, la SADC a élaboré un *Règlement administratif sur les primes différentielles* qui est entré en vigueur le 31 mars 1999.

En vertu de ce règlement, les institutions membres sont maintenant classées en quatre catégories différentes, selon la note qu'elles reçoivent conformément à un barème fondé sur plusieurs critères ou facteurs, regroupés en trois grandes catégories : suffisance des fonds propres, autres indicateurs quantitatifs et indicateurs qualitatifs. Les critères ou facteurs ainsi que le barème de notes sont résumés dans le tableau 1.

Les institutions membres doivent soumettre leurs résultats quantitatifs au plus tard le 30 avril de chaque année. À quelques exceptions près, les nouvelles institutions membres et les filiales d'institutions membres n'ont pas à produire ces résultats. Les nouvelles institutions membres sont classées d'office dans la catégorie 1, tandis que les filiales sont classées dans la même catégorie de tarification que leur société mère.

La SADC a prévu une période de transition : la note quantitative de toutes les institutions membres sera ainsi majorée de 20 pour 100 la première année, et de 10 pour 100 la seconde. En outre, pendant les deux premières années d'application du règlement administratif, le taux de prime de la catégorie 4 sera égal à 50 pour 100 du taux maximum, soit le même taux que pour la catégorie 3. Par la suite, le taux de prime de la catégorie 4 correspondra au taux maximum.

Le tableau 2 résume les taux de prime applicables en vertu du nouveau règlement administratif pour l'exercice comptable des primes 1999 :

Tableau 2

Catégorie de tarification	Taux	Résultat
1	12,5 % x 0,33 %*	0,0417 % ou 1/24 %
2	25 % x 0,33 %	0,0833 % ou 1/12 %
3	50 % x 0,33 %	0,1667 % ou 1/6 %
4	a) 50 % x 0,33 % les deux premières années d'application du règlement administratif	0,1667 % ou 1/6 %
	b) 100 % x 0,33 % par la suite	0,3333 % ou 1/3 %

** Le taux maximum permis par la Loi sur la SADC correspond à un tiers pour cent des dépôts assurés.*

La SADC prévoit que la vaste majorité de ses institutions membres seront classées dans les catégories 1 et 2. La plupart des institutions peuvent donc s'attendre à une réduction de leur taux de prime à l'exercice comptable des primes 1999.

Règlements administratifs relatifs à l'exemption d'assurance-dépôts

En 1997, de nouvelles mesures législatives autorisant des banques étrangères à accepter des dépôts sans avoir la qualité d'institution membre de la SADC ont obtenu la sanction royale : on parle couramment d'« exemption d'assurance-dépôts ». La SADC a rédigé les règlements administratifs nécessaires en étroite collaboration avec les ministères des Finances et de la Justice. Ces nouvelles dispositions législatives devraient entrer en vigueur au cours de l'automne 1999.

Les modalités d'exemption s'appliquent aux banques étrangères existantes qui sont membres de la SADC ainsi qu'aux nouvelles institutions qui souhaitent constituer une banque étrangère sans être membres de la SADC, suivant les dispositions de la *Loi sur les banques.* En général, les banques qui demandent l'exemption d'assurance-dépôts ne seront autorisées à accepter que des dépôts en gros (aux fins de l'exemption d'assurance-dépôts, on entend par « dépôts en gros » des dépôts de plus de 150 000 dollars).

Règlement administratif relatif aux dépôts dont le rendement est lié à un indice

En 1997, la Loi sur la SADC a été modifiée de manière à autoriser la Société à prendre un règlement administratif précisant la méthode de calcul des intérêts courus sur les produits de dépôt liés à un indice, advenant la nécessité pour la SADC de procéder à un remboursement de dépôts assurés. Ce règlement administratif ne touche pas les institutions membres et n'impose aucun fardeau aux déposants. Au contraire, il leur sera utile puisqu'il définit une méthode de calcul des intérêts si leur institution devient insolvable. Le *Règlement administratif relatif aux dépôts dont le rendement est lié à un indice* entrera en vigueur en 1999.

Norme relative à la gestion des risques liés à l'administration de fonds de succession, de fiducies et de mandats

Une neuvième norme, qui s'ajoutera au *Code des pratiques commerciales et financières saines,* est en cours d'élaboration. Cette norme portera sur le recensement, l'évaluation et la gestion des risques liés aux activités des institutions membres de la SADC en matière d'administration de fonds de succession, de fiducies et de mandats. La norme portera entre autres sur les services fiduciaires et de garde pour le compte des institutions et des particuliers, de même que sur la gestion de placements et de patrimoines.

Comme elle a l'habitude de le faire avant d'entreprendre un projet important susceptible de toucher ses institutions membres, la SADC procède actuellement à des consultations sur cette nouvelle norme et elle distribuera bientôt un document de travail à toutes les institutions membres, aux organismes de réglementation, aux organismes gouvernementaux concernés et à d'autres intéressés. Les institutions membres devraient normalement commencer à rendre compte du respect de cette norme en l'an 2001.

Réclamations et recouvrements

Recouvrements en 1998-1999

Au cours du dernier exercice financier, les recouvrements de réclamations et de prêts ont atteint 142 millions de dollars (y compris des sommes recouvrées à la fin de liquidations, de quelque 10 millions de dollars), ce qui a permis de ramener le solde des réclamations et des prêts à recouvrer (après déduction des sommes radiées et des provisions) à 268 millions de dollars et de porter le total des recouvrements depuis le début de l'exercice 1993-1994 à 5 milliards de dollars (voir le graphique 15). Les montants recouvrés pendant l'exercice 1998-1999 proviennent essentiellement de la réalisation d'actifs administrés par Adelaide Capital Corporation (ACC) (72 millions de dollars) et de la société Principal Savings and Trust (27 millions de dollars).

GRAPHIQUE 15 :
Recouvrements

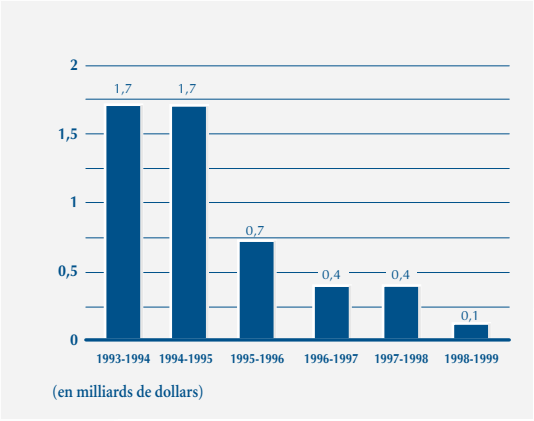

Sur les actifs de 470 millions de dollars actuellement sous administration, la Société prévoit des recouvrements additionnels de l'ordre de 320 millions de dollars, au cours des trois prochaines années surtout. Les projections de rentrées de fonds ne tiennent pas compte des recouvrements auprès de tierces parties, à la suite de litiges et de différends entre créanciers, et peuvent varier considérablement étant donné que le solde de l'actif sous administration est en grande partie composé d'éléments peu ou non productifs.

Dans la plupart des dossiers de liquidation, le total des recouvrements est généralement inférieur au montant de la réclamation, ce qui engendre des pertes pour la SADC et pour tout autre créancier non garanti. Comme l'illustre le tableau 3, la valeur nominale et la valeur actualisée nette (VAN) des recouvrements varient considérablement d'un dossier à un autre. Ces écarts sont fonction de diverses variables, dont la qualité des actifs, la présence ou l'absence de créances antérieures et de litiges, et la durée de la liquidation.

Actif sous administration

Au 31 mars 1999, la SADC avait encore des réclamations et des prêts à recouvrer de 21 institutions confiées à des liquidateurs ou à des institutions de sauvetage. Dans tous les dossiers sauf deux, plus de 95 pour 100 des éléments d'actif non liquides ont été réalisés. Ce sont donc les problèmes qui nuisent à l'achèvement de ces liquidations qui retiennent l'attention. Il s'agit entre autres des actifs résiduels, c'est-à-dire des prêts hypothécaires non productifs, des billets non garantis et d'autres éléments d'actif qui sont difficiles à liquider. La réalisation de ces éléments d'actif prend du temps et exige plus d'efforts. Au 31 décembre 1998, comme en témoigne le graphique 16,

GRAPHIQUE 16 :
Valeur comptable nette de l'actif administré par des liquidateurs ou des institutions de sauvetage au 31 décembre 1998

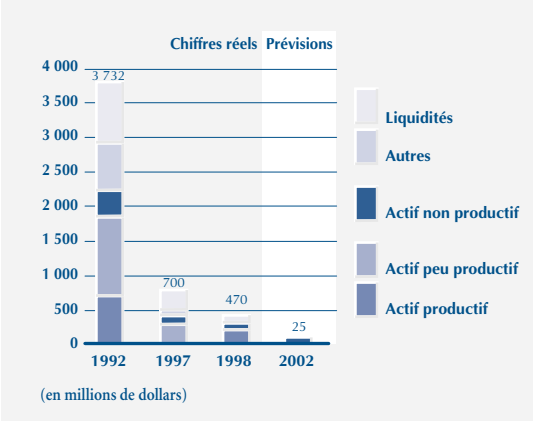

Tableau 3 – Réclamations, recouvrements et pertes de la SADC liés à l'actif d'institutions membres faillies

Actifs non liquides réalisés, en pourcentage du total des actifs non liquides (Stratégie d'intervention – Année de faillite)	Total des réclamations et des prêts	Recouvrements au 31 mars 1999		Prévisions de perte pour la SADC	
	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	en pourcentage du total attendu	en pourcentage des réclamations et des prêts	en pourcentage des réclamations et des prêts, en VAN[1]
Actifs entièrement liquidés entre le 1er avril 1997 et le 31 mars 1999					
AMIC Mortgage Investment Corp. (Liquidation formelle – 1983)	28	16	100 %	43 %	65 %
Compagnie Pioneer Trust (Liquidation formelle – 1985)	201	177	100 %	12 %	31 %
Compagnie Trust Prenor du Canada (Liquidation formelle – 1993)	820	794	100 %	3 %	6 %
Actifs liquidés à plus de 99 %					
Banque de Crédit et de Commerce-Canada (Liquidation formelle – 1991)	22	20	98 %	10 %	24 %
Crown Trust Co. (Représentation [2]/ Liquidation formelle – 1983)	930	935	99 %	-1 %	2 %
Dominion Trust Co. (Liquidation formelle – 1993)	431	358	99 %	16 %	20 %
Société de fiducie Fidelity (Représentation[2] / Liquidation formelle – 1983	792	437	99 %	45 %	51 %
Greymac Mortgage Corp./Greymac Trust Co. (Représentation[2] / Liquidation formelle – 1983)	414	208	99 %	50 %	63 %
Norbanque (Liquidation formelle – 1985)	321	203	91 %	30 %	66 %
Principal Savings and Trust Co. (Liquidation formelle – 1987)	116	126	82 %	-33 %	17 %
Saskatchewan Trust Co. (Liquidation formelle – 1991)	64	56	98 %	10 %	19 %
Seaway Trust Co./Seaway Mortgage Corp. (Liquidation formelle – 1983)	420	366	99 %	13 %	47 %
Actifs liquidés à 95-99 %					
Cie de placements hypothécaires CCB (Représentation / Liquidation formelle – 1985)	123	109	94 %	6 %	26 %
La Compagnie de fiducie Confédération (Liquidation formelle – 1994)	680	647	97 %	0 %	6 %
Income Trust Co. (Liquidation formelle – 1995)	193	173	97 %	8 %	19 %
Monarch Trust Co. (Liquidation formelle – 1994)	65	60	96 %	5 %	13 %
Cie d'épargne et d'hypothèques Settlers (Liquidation formelle – 1990)	84	63	95 %	21 %	26 %
Shoppers Trust Co. (Liquidation formelle – 1992)	492	454	96 %	4 %	16 %
La Société de Prêts Standard/La Compagnie Trust Standard (Liquidation formelle – 1991)	1 321	1 097	97 %	15 %	31 %
Actifs liquidés à 75-95 %					
Adelaide Capital Corp. [3] (CGT/TD) (Accord de gestion – 1992)	1 758	1 325	89 %	6 %	13 %
Société de placements hypothécaires Security Home (Liquidation formelle – 1996)	42	25	63 %	6 %	24 %

[1] *Toutes les rentrées de fonds sont actualisées annuellement selon le coût moyen pondéré des fonds de la SADC.*

[2] *Avant leur liquidation, les actifs faisaient l'objet d'une entente de représentation. Le montant des dépôts (à la date de défaillance) englobe les dépôts assurés et les prêts à rembourser à la SADC.*

[3] *Dans le cas d'ACC, le montant du recouvrement ne comprend pas les 500 millions de dollars provenant de l'émission d'actions privilégiées de redressement.*

Le nombre d'employés, de liquidateurs et de gestionnaires d'actif (équivalents temps plein) affectés à l'administration des actifs et aux recouvrements a atteint un maximum de 650 personnes en 1992, puis a été ramené à 50 en 1998.

la majorité des prêts de bonne qualité que possédaient les institutions au moment de leur liquidation étaient réalisés, de même qu'une part importante des éléments d'actif peu ou non productifs.

La valeur comptable nette de l'actif sous administration est passée du chiffre record de 3,7 milliards de dollars en décembre 1992 à 470 millions en décembre 1998. Le solde des éléments d'actif sous administration a considérablement fluctué pendant cette période, à la suite de la faillite et de la liquidation de six institutions. La SADC prévoit qu'il restera moins de 25 millions de dollars d'éléments d'actif peu ou non productifs en 2002.

La réduction de la valeur des éléments d'actif sous administration a une incidence sur le nombre d'employés, de liquidateurs et de gestionnaires d'actif (équivalents temps plein) affectés à l'administration des actifs et aux recouvrements. Ce nombre a atteint un maximum de 650 personnes en 1992, puis a été ramené à 50 en 1998.

ACC administrait environ 65 pour 100 des éléments d'actif non liquides sous administration au 31 décembre 1998. Cette société a été créée en janvier 1993 dans le but de gérer et de liquider les avoirs de la Compagnie Trust Central Guaranty que n'avait pas achetés la Banque Toronto-Dominion (TD) en 1992. Au 31 décembre 1998, ACC avait réalisé un montant de 1 472 millions de dollars, soit environ 89 pour 100 de la somme attendue. À la même date, la SADC avait touché 1 319 millions de dollars par suite de la liquidation de ces avoirs, somme à laquelle s'ajoutent 500 millions de dollars provenant d'une opération connexe de refinancement (actions privilégiées de redressement) qui vient à échéance en 1999.

Le graphique 17 illustre la répartition géographique des éléments d'actif non liquides sous administration au 31 décembre 1998. Environ la moitié de l'ensemble des éléments d'actif correspond à des liquidités et à des placements à court terme (voir le graphique 18). Les liquidités constituent une provision pouvant servir en cas de réclamations ou de litiges. En conséquence, elles ne peuvent être distribuées aux créanciers légitimes tant que les réclamations et les litiges ne sont pas réglés. La SADC

GRAPHIQUE 17 :
Répartition géographique des éléments d'actif

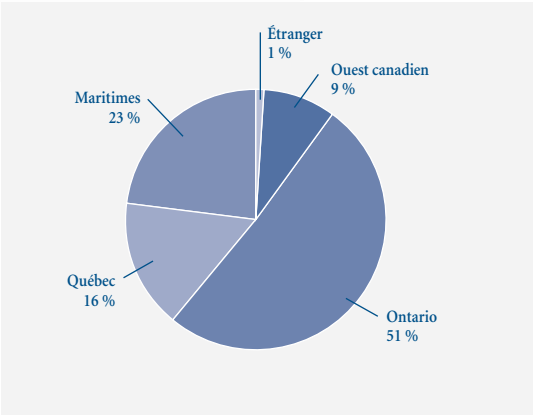

GRAPHIQUE 18 :
Types d'éléments d'actif

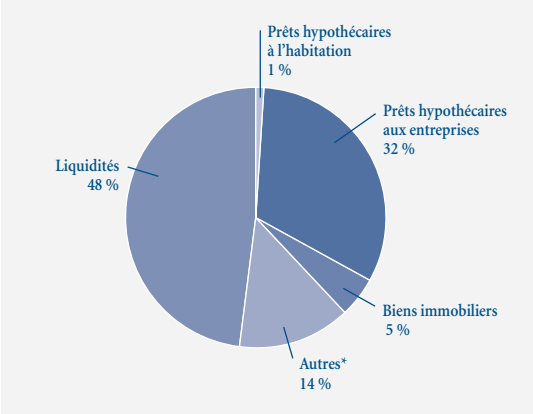

** Incluant essentiellement des prêts et débiteurs divers.*

ne peut pas obtenir d'avance ou de distribution à l'égard de ses réclamations, puisqu'elle est du nombre des réclamants concurrents. Les prêts hypothécaires représentent 65 pour 100 de l'ensemble des avoirs non liquides et leurs volumes varient. Parmi les 430 prêts hypothécaires encore sous administration, 340 ont une valeur comptable inférieure à 500 000 $.

Les litiges sont souvent à l'origine du nombre d'années nécessaires à la conclusion d'un dossier de liquidation.

Réclamations et litiges

Les litiges sont souvent à l'origine du nombre d'années nécessaires à la conclusion d'un dossier de liquidation. Le règlement des réclamations et des litiges est généralement plus complexe que les autres activités de liquidation et traîne souvent en longueur. Les litiges portent parfois sur des questions de préférence ou de priorité, sur des différends entre créanciers et débiteurs, ou encore sur des questions liées au travail ou d'ordre commercial, administratif ou environnemental. Dans environ 70 pour 100 des dossiers de liquidation en cours, les litiges et des réclamations contradictoires ont obligé les liquidateurs à établir des réserves ou retardent considérablement la clôture des dossiers de liquidation.

La SADC a donc tout intérêt à encourager les liquidateurs professionnels à gérer efficacement les problèmes juridiques afin d'optimiser ses recouvrements. À cette fin, elle incite les liquidateurs à préparer des plans, à établir des budgets, à effectuer des analyses de rendement et à retenir des leçons de dossiers antérieurs pour rationaliser leurs méthodes et améliorer leurs résultats. La principale préoccupation de la SADC est d'évaluer, rapidement et aux moindres coûts, s'il y a lieu d'entamer ou de poursuivre une procédure, ou d'y mettre fin. La Société procède par ailleurs à l'examen des frais juridiques engagés dans le cadre des liquidations et établit des données de référence qui serviront à évaluer le rendement et la valeur des services des conseillers juridiques des liquidateurs.

La Société a d'ailleurs pour principe d'étudier la cause de chaque faillite et, chaque fois qu'elle a subi un préjudice et qu'il y a raisonnablement matière à porter une accusation de négligence, de malversation ou de faute professionnelle, elle veille à ce que des poursuites soient intentées contre les administrateurs, dirigeants, vérificateurs et tiers impliqués, en son nom ou au nom des liquidateurs, ou au nom des deux.

Les liquidateurs ont, dans certaines situations, intenté des poursuites contre des administrateurs, des dirigeants, des vérificateurs et d'autres parties. Ces poursuites ont donné des résultats favorables, en ce sens qu'elles ont été rentables, souvent grâce à des règlements obtenus par médiation. Avant qu'un liquidateur intente une poursuite, la SADC étudie les résultats des enquêtes judiciaires, évalue la complexité des questions d'ordre juridique et effectue une analyse coûts-avantages rigoureuse. Dans certains dossiers, elle a lancé sa propre poursuite ou s'est jointe au liquidateur dans des procédures judiciaires, lorsqu'elle y voyait un avantage.

Au cours de 1998, le procès intenté par la Société et par le gouvernement du Canada à l'endroit des administrateurs et des dirigeants de la Norbanque a pris fin, après qu'un règlement est intervenu avec les défendeurs. Ce règlement, et ceux conclus dans le cadre d'anciennes poursuites résultant de la faillite d'institutions membres, portent à plus de 175 millions de dollars le total des recouvrements attribués à la SADC, aux autres créanciers ou qui s'ajoutent aux avoirs des ex-institutions.

Éléments d'actif faisant l'objet d'une entente de garantie de découvert

Le 31 décembre 1992, la TD se portait acquéreur d'un portefeuille de la Compagnie Trust Central Guaranty évalué à quelque 9,8 milliards de dollars. Comme solution de rechange à la liquidation, cette opération permettait d'éviter les coûts qu'aurait engendrés un remboursement de dépôts assurés de l'ordre de 10 milliards de dollars et la liquidation d'éléments d'actif dans un contexte de morosité du marché immobilier. Pour faciliter cette opération, la SADC a signé avec la TD des ententes de garantie de découvert (EGD) qui procurent à cette

dernière certaines garanties en cas de pertes de revenu et de capital, jusqu'à concurrence de 2,49 milliards de dollars. D'ici la fin de ces ententes, le 31 décembre 2002, il est prévu que la TD n'aura pas besoin de faire appel à la totalité de cette somme.

Lorsque les EGD ont été signées, les prêts couverts s'élevaient à 7,1 milliards de dollars (prêts commerciaux : 2 milliards, prêts hypothécaires résidentiels : 4,3 milliards et prêts personnels : 0,8 milliard). Ce montant a diminué de 6,26 milliards depuis, étant donné que le remboursement normal des prêts s'est poursuivi, que la TD a renouvelé d'autres prêts à ses propres risques, que d'autres institutions financières ont acquis certains prêts et que la TD a liquidé plusieurs biens sous-jacents (voir le graphique 19). Le solde actuel de 0,84 milliard de dollars demeure couvert par les EGD puisque les prêts correspondants ne satisfont pas aux critères habituels de sélection des risques de la TD.

GRAPHIQUE 19 :
Éléments d'actif couverts par les garanties de découvert accordées à la Banque Toronto-Dominion

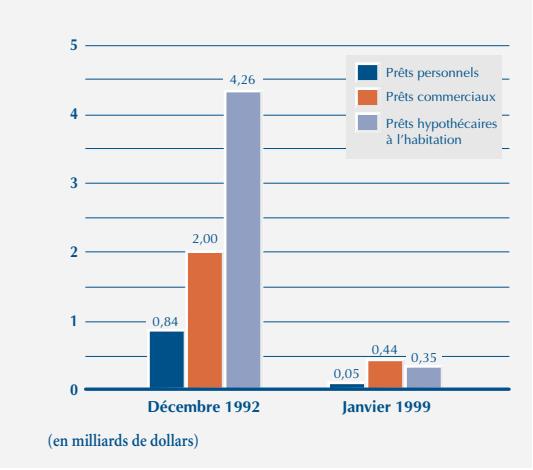

Depuis 1992, la SADC a versé 127 millions de dollars à la TD en vertu de ces ententes, dont 29 millions en 1998-1999. Ces remboursements représentent 1,8 pour 100 de l'actif initialement visé par les garanties consenties, un montant largement inférieur aux provisions pour pertes de la SADC. Toutes les demandes de remboursement au titre des EGD font l'objet d'une vérification par un cabinet indépendant d'experts-comptables. La SADC continue de suivre de près ces ententes afin de réduire le plus possible ses risques.

Gestion des réclamations à l'endroit des institutions en liquidation

Lorsqu'une institution membre est mise en liquidation, la SADC devient normalement son principal créancier, puisqu'elle est subrogée dans les droits des déposants assurés, ce qui lui confère des droits égaux à ceux des déposants non assurés. À titre de créancier, la SADC s'emploie :

- à réclamer et à recouvrer dans les meilleurs délais toutes les sommes auxquelles elle a droit ;
- à faire valoir ses intérêts dans le cadre du règlement de litiges et de réclamations concurrentes ;
- à poursuivre les stratégies de résolution les plus fructueuses et les plus rapides.

La priorité de rang attribuée aux créanciers est établie par les lois régissant la liquidation d'une institution membre, ce qui peut avoir une incidence considérable sur le montant des recouvrements de la SADC. Par ailleurs, comme on l'a déjà mentionné, les réclamations contestées nuisent à la capacité du liquidateur de réaliser les éléments d'actif et de gérer les coûts. Ces facteurs ont une influence directe sur les recouvrements de la SADC et les délais qui y sont associés. Lorsque les problèmes d'ordre juridique sont complexes et nombreux, il peut parfois être impossible de clore les dossiers dans des délais raisonnables.

Lorsqu'il reste un excédent après le plein règlement des réclamations des créanciers, il arrive que ces derniers réclament des sommes une fois la liquidation close. Dans de tels cas, il incombe à la SADC de suivre le dossier de près et de communiquer avec les liquidateurs pour s'entendre sur les droits de chacun et sur les méthodes de calcul à utiliser. L'octroi et le règlement final de ces intérêts relèvent des tribunaux.

Optimisation des recouvrements et réduction des pertes

La SADC optimise ses recouvrements en privilégiant des stratégies de liquidation qui permettent d'en maximiser la valeur actualisée nette. Elle réduit ses risques de perte en s'assurant de la rentabilité du processus de liquidation et en approuvant les demandes qu'elle reçoit dans le cadre de certaines ententes de soutien financier relatives à des institutions membres qui ont fait faillite.

La SADC mesure le rendement des liquidateurs en fonction des recouvrements obtenus et des coûts engagés. Dans le cas d'une liquidation, les quatre principaux indicateurs de rendement sont les suivants :

1. Degré d'avancement de la liquidation des actifs non liquides et du règlement des réclamations ;
2. Rapidité et degré d'avancement des distributions ;
3. Coûts de la liquidation ;
4. Pertes encourues par la SADC, en valeur nominale et en valeur actualisée nette.

Étapes finales d'une liquidation

En vue de clore le dossier de liquidation d'une institution dans des délais raisonnables, la SADC examine les plans de clôture de dossier de chaque liquidateur et s'assure que toutes les mesures nécessaires à l'achèvement du processus sont prises au bon moment. Les liquidateurs doivent s'assurer que tous les avoirs connus ont été liquidés. S'il est impossible de vendre certains éléments d'actif à un tiers, on doit s'en remettre à une autre solution, comme par exemple leur vente ou leur distribution en nature à des créanciers. Les liquidateurs doivent de la même façon s'occuper de toutes les réclamations et de tous les litiges non réglés, et de toutes les formalités administratives, y compris le traitement des dividendes non réclamés, la production des déclarations de revenus finales et l'obtention des quittances de taxes ou autres.

Avant que la SADC puisse décharger un liquidateur de ses obligations, le tribunal doit approuver le plan de répartition final, tandis qu'elle doit elle-même approuver les honoraires du liquidateur et des avocats.

La clôture du dossier de la Compagnie Pioneer Trust a eu lieu au cours de l'exercice et a permis une distribution finale de 4,7 millions de dollars à la SADC. Le liquidateur a été déchargé de ses obligations en novembre 1998.

Interventions depuis 1967

Depuis 1967, la SADC envisage et retient différentes stratégies d'intervention quand une institution membre devient insolvable. Il lui est ainsi possible de proposer au tribunal des spécialistes pouvant être désignés comme liquidateurs, de créer une société à qui elle confiera la gestion et la cession de certains éléments d'actif, ou encore de fournir des garanties ou d'autres types de soutien financier afin de faciliter la vente des éléments d'actif de l'institution insolvable à une autre institution membre. Dans tous les cas, l'objectif premier de la Société consiste à réduire le plus possible ses risques de perte tout en optimisant la VAN de ses recouvrements.

Des 26 milliards de dollars de dépôts assurés détenus par les institutions membres qui ont fait faillite depuis 1967, environ 17 milliards, soit 65 pour 100, ont été protégés au moyen d'interventions visant à faciliter la vente des institutions concernées ou de leurs éléments d'actif (voir le graphique 20). Le soutien financier de la SADC s'est concrétisé par des ententes de garantie de découvert, des garanties formelles et des prêts garantis.

La liquidation formelle de l'institution en difficulté constitue la stratégie d'intervention la plus courante (voir le graphique 21). De cette façon, la SADC rembourse aux déposants la valeur de leurs dépôts assurés et prend à sa

GRAPHIQUE 20 :
Dépôts assurés lors des faillites d'institutions membres de 1967-1999

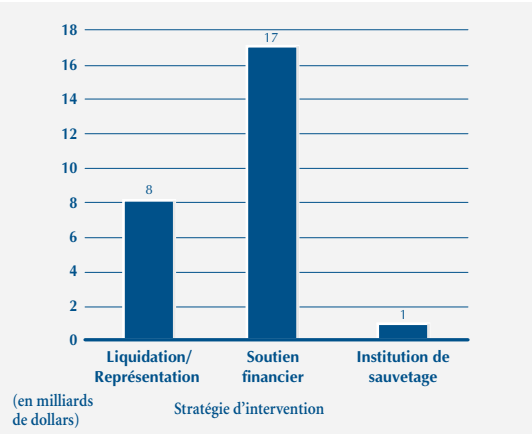

GRAPHIQUE 21 :
Nombre de faillites survenues de 1967 à 1999

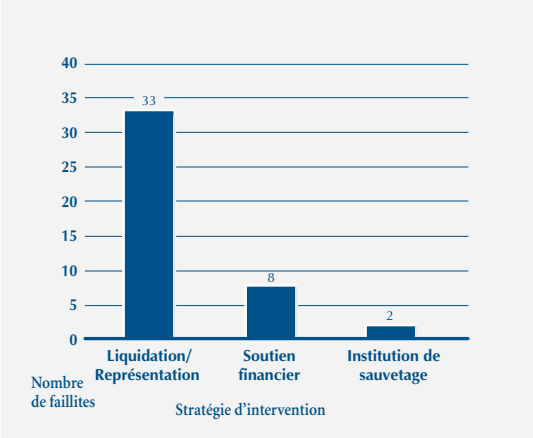

charge leurs réclamations envers l'institution insolvable. Le remboursement des dépôts assurés implique un certain nombre d'activités importantes, notamment la conversion et le rapprochement des données financières de l'institution faillie, des remboursements anticipés de dépôts assurés, le remboursement proprement dit des dépôts assurés et la production de la preuve de réclamation de la Société.

Dans le cadre d'une liquidation formelle, les éléments d'actif de l'institution sont réalisés par un liquidateur désigné par un tribunal. Le liquidateur prend le contrôle de l'institution membre, liquide ses éléments d'actif, reçoit les réclamations et distribue aux créanciers légitimes le produit de la liquidation. Le tribunal peut émettre des directives à l'égard de n'importe quel aspect de la liquidation. Le liquidateur ou tout créancier peut adresser au tribunal une demande de directives et c'est souvent ce qui se produit lorsque l'administration et la liquidation des éléments d'actif de l'institution insolvable se révèlent difficiles.

Dans le cadre de ses activités liées à la liquidation d'institutions insolvables et à d'autres stratégies d'intervention, la SADC est souvent amenée à établir des relations complexes et de longue durée avec des organismes de réglementation, des liquidateurs, des bureaux de spécialistes et des institutions membres agissant pour le compte de la Société. Avant de pouvoir clore définitivement un dossier, ce qui peut prendre moins de cinq ans comme plus de vingt ans (voir le graphique 22), la Société investit dans tous les cas des ressources considérables aux premières étapes de son intervention, puisqu'elle doit préparer la fermeture de l'institution membre, rembourser les dépôts assurés, élaborer des stratégies de liquidation de l'actif, s'occuper des questions des créanciers ou de litiges et enquêter sur les causes de la faillite.

GRAPHIQUE 22 :
Durée des interventions de 1967 à 1999

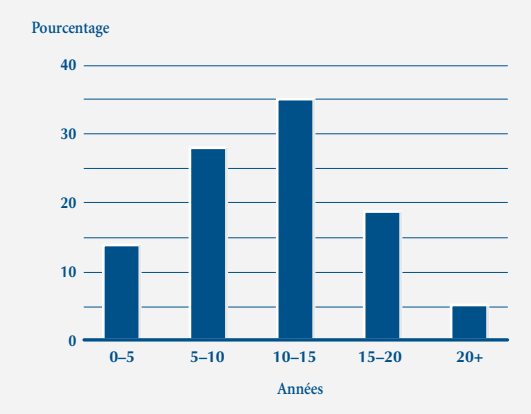

Activités de recherche

La SADC fait le bilan des résultats obtenus en matière de remboursement des dépôts assurés, de litiges, d'enquêtes judiciaires, de gestion des réclamations et d'administration et de disposition des éléments d'actif. Les études réalisées à ce jour permettent de cerner et de confirmer diverses pratiques exemplaires, dont les suivantes :

- Il importe de procéder à des interventions précoces pour réduire les risques de perte pour la Société.
- Il est nécessaire d'analyser l'utilisation des rentrées de fonds actualisées, afin que la méthode de liquidation tienne compte de la valeur temporelle de l'argent.
- Les stratégies de gestion de l'actif doivent être adaptées au type et à la qualité des éléments d'actif à réaliser.
- Il faut établir et contrôler des plans à l'intention des liquidateurs clairement définis, appuyés par des budgets précis, et comprenant une analyse coûts-avantages des procédures à titre de demandeur ou de défendeur.
- Il importe de définir, d'évaluer et de gérer convenablement les poursuites dans les cas où la SADC a subi un préjudice attribuable à des fautes professionnelles ou à la négligence des administrateurs, dirigeants, vérificateurs ou autres.

Ces observations reflètent les politiques et pratiques de la SADC et elles pourront servir de guide lorsque la Société aura d'autres problèmes à régler dans l'avenir.

Gestion de la Société

Structure et fonctions de l'organisation

Le graphique 23 illustre la structure organisationnelle de la Société et la répartition des principales fonctions et responsabilités au sein de l'organisation.

GRAPHIQUE 23 :
Modèle fonctionnel de la SADC

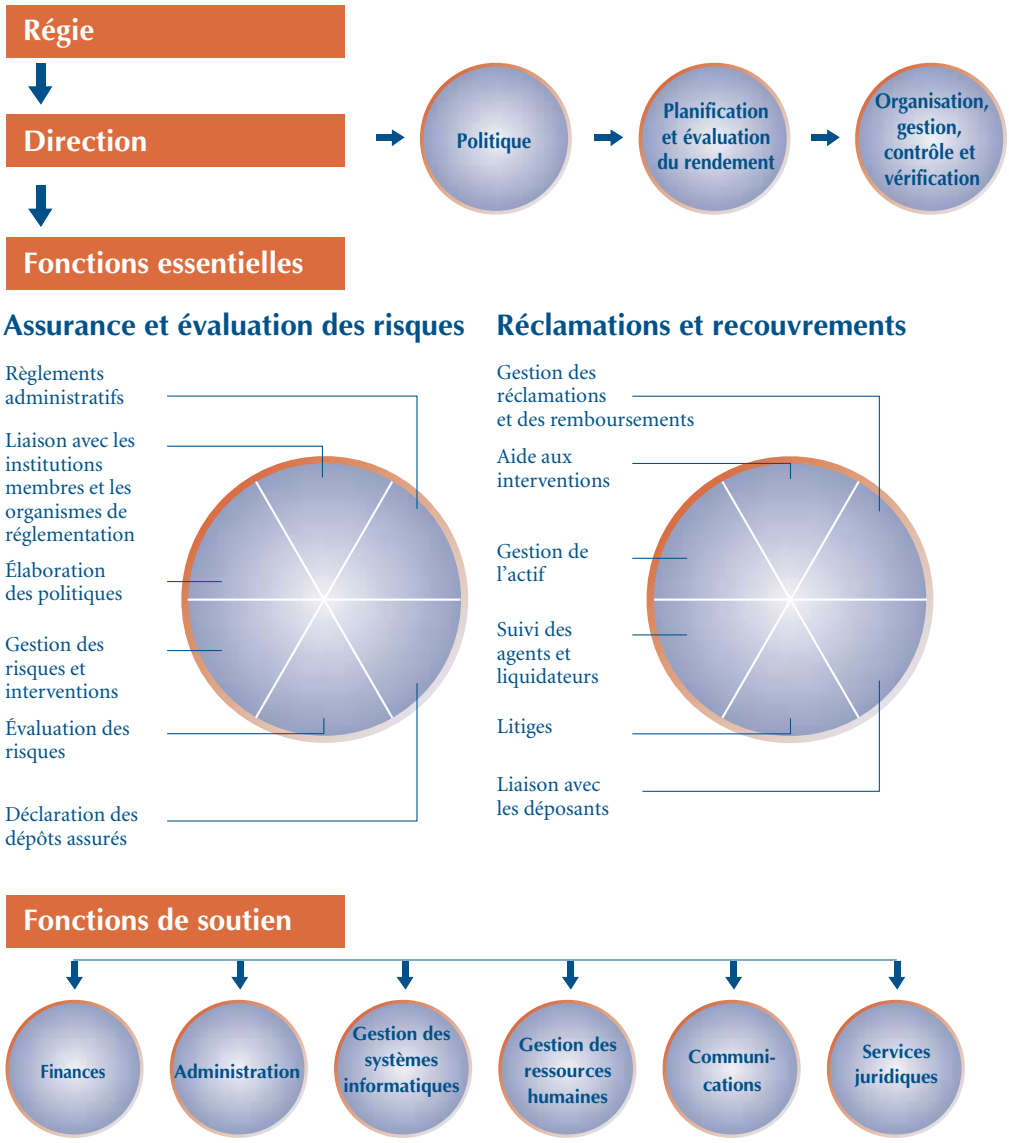

Planification et responsabilisation

La SADC continue d'adhérer à son cadre de planification et de responsabilisation (voir le graphique 24), qui repose sur son mandat légal, duquel l'énoncé de mission de la SADC découle directement. Le mandat légal et l'énoncé de mission servent de cadre à l'établissement des priorités et des stratégies de la Société. Au cours de l'exercice 1998-1999, la Société a élaboré un énoncé de stratégie qui explique comment elle prévoit mener à bien sa mission et remplir son mandat légal.

> *Dans le cadre de ses fonctions d'assureur, la SADC multiplie ses efforts pour faire mieux connaître et comprendre l'assurance-dépôts, évaluer et contrôler les risques liés à l'assurance-dépôts, en collaboration avec les autorités de réglementation, communiquer avec les gouvernements fédéral et provinciaux, les institutions membres et leurs associations, et avec d'autres parties intéressées, se tenir au fait des enjeux économiques et politiques, et réduire au minimum les coûts de l'assurance-dépôts. La SADC y parvient en maintenant sa stabilité financière par des opérations efficaces et économiques.*

L'orientation stratégique générale de la SADC est arrêtée par son conseil d'administration. La planification générale englobe l'élaboration des plans stratégiques et opérationnels de la SADC ainsi que l'établissement des budgets annuels de fonctionnement et des investissements.

La responsabilisation est un élément important du processus de gestion de la Société. En sa qualité de société d'État, la SADC est tenue de rendre compte au Parlement, par l'intermédiaire du ministre des Finances, des activités qu'elle poursuit pour réaliser sa mission et ses priorités. Elle communique l'information requise dans deux principaux documents, à savoir son rapport annuel et son

GRAPHIQUE 24 :
Cadre de planification et de responsabilisation

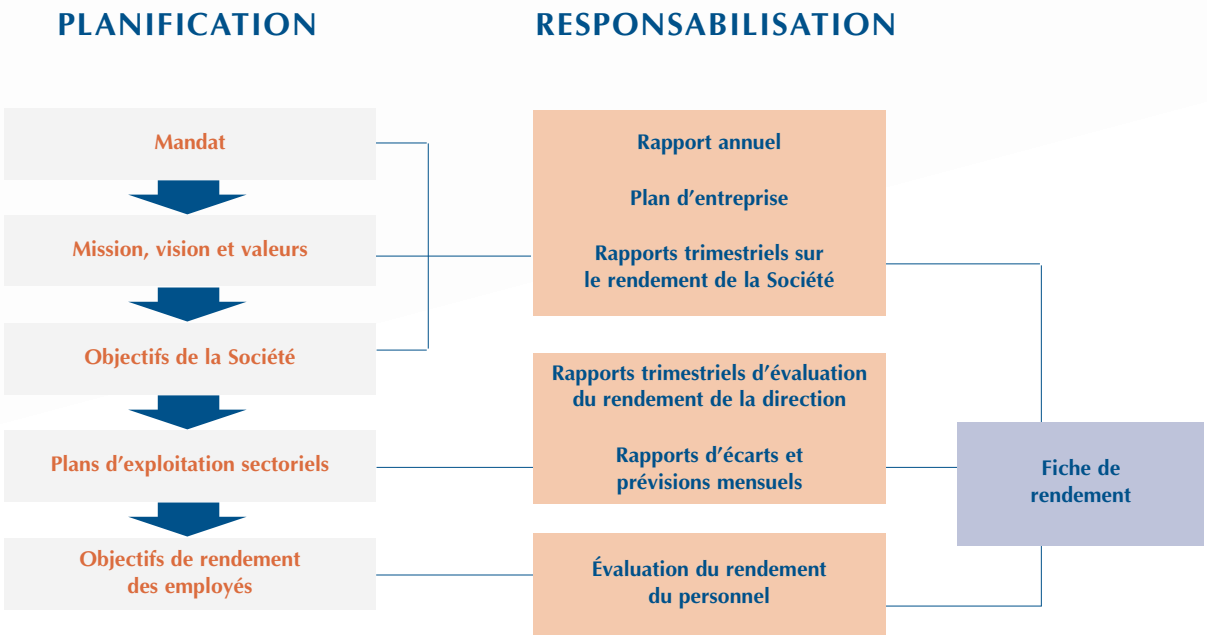

plan d'entreprise. De plus, elle établit et présente à chaque trimestre à son conseil d'administration des rapports de rendement qui dressent un bilan des résultats financiers et sectoriels de la SADC par rapport à ses priorités.

Gestion du rendement

Soucieuse de renforcer son cadre de responsabilisation et son efficacité, la Société a mis au point et suivi de près divers indicateurs de rendement au fil des ans. En 1998-1999, elle a entrepris de remplacer ces indicateurs par une fiche de rendement équilibrée qui servira à mesurer et à gérer son rendement (voir le graphique 25).

Pour élaborer cette fiche de rendement, la Société a regroupé ses objectifs (décrits en détail dans le Résumé du plan d'entreprise) sous trois thèmes reflétant ses activités principales, telles qu'elles émanent de son mandat :

1) Maintien de la stabilité financière de la SADC et de l'efficacité de son exploitation ;
2) Gestion des risques liés à l'assurance-dépôts ;
3) Gestion des relations avec les parties intéressées.

Chacun de ces thèmes a été assorti d'objectifs stratégiques. Il s'agit, en fait, d'objectifs à long terme relevant de l'un ou l'autre de quatre aspects du rendement : intéressés et déposants ; rendement financier ; processus internes ; personnel et connaissances.

GRAPHIQUE 25 :

Fiche de rendement équilibrée de la SADC (les objectifs de la SADC sont regroupés sous trois thèmes)

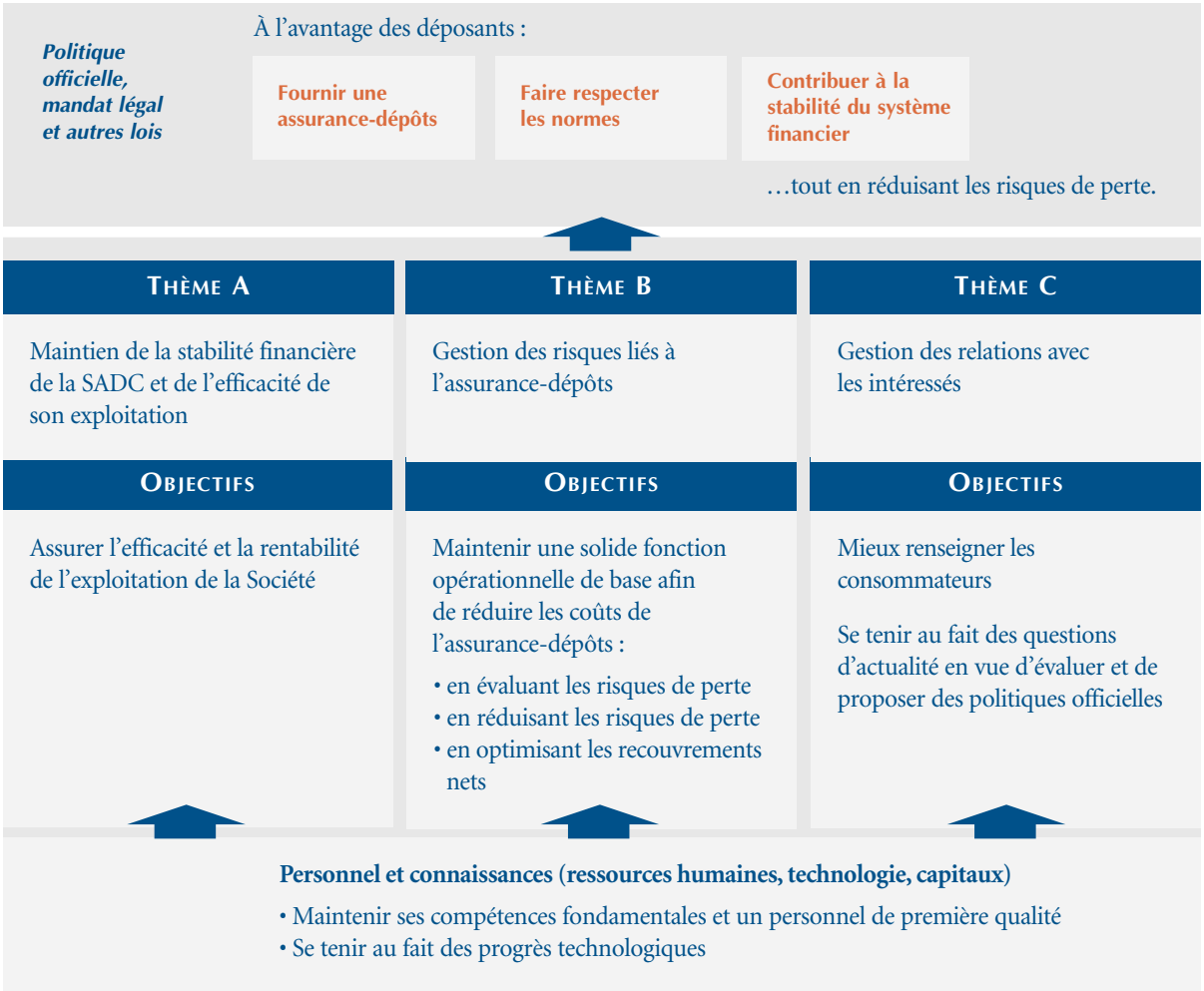

La Société a ébauché des critères de rendement à l'égard de chaque objectif stratégique. Pendant la mise en oeuvre de la fiche de rendement équilibrée, au cours des deux prochaines années, et à mesure que la Société se familiarisera avec ce nouvel outil, on fixera des objectifs cibles pour chaque critère. Des évaluations périodiques de la fiche de rendement en garantiront la pertinence et l'utilité. L'adoption de la fiche de rendement à tous les paliers permettra de mieux mesurer le degré de réalisation des objectifs de la Société et de renforcer son cadre de responsabilisation.

Finances

La division des Finances de la SADC est responsable des fonctions de comptabilité, de planification générale (en collaboration avec le bureau du président), de planification financière et de trésorerie de la Société.

Cette division est chargée de dresser les états financiers annuels ainsi que les plans financiers et les budgets de la SADC, qui sont intégrés chaque année dans son plan d'entreprise quinquennal. De plus, elle veille à l'intégrité des activités financières de la SADC et à la protection de son actif par la mise en place de contrôles internes et par le maintien des systèmes et des registres d'information financière appropriés.

Le Comité de gestion de l'actif et du passif se réunit périodiquement pour évaluer et gérer les risques financiers auxquels la SADC s'expose. De même, l'unité de gestion des risques, qui regroupe des cadres supérieurs des secteurs fonctionnels-clés de la Société, se réunit régulièrement pour traiter des questions de risque concernant la SADC. Cette unité veille également à ce que les méthodes de contrôle des risques en place à la SADC respectent les *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers pour les sociétés d'État,* émanant du ministre des Finances.

Le portefeuille de placements de la SADC est régi par des politiques internes qui ont été approuvées par le conseil d'administration et sont conformes aux lignes directrices du ministère des Finances concernant la gestion des risques financiers et la politique de crédit des sociétés d'État. Ce portefeuille, d'une valeur nominale d'environ 730 millions de dollars au 31 mars 1999, procure à la SADC des revenus suffisants pour couvrir ses frais d'exploitation annuels.

Au cours de l'exercice 1998-1999, la Société a achevé l'installation et l'essai de son système de gestion de trésorerie, sur lequel repose désormais l'ensemble de ses opérations de trésorerie. La Société évalue actuellement des améliorations possibles au système, particulièrement en ce qui concerne les outils de gestion des risques.

Information : systèmes et gestion

Au cours de l'exercice précédent, la SADC a entamé la refonte de son réseau, qui devrait être achevée vers le milieu de 1999. C'est la première restructuration de cette ampleur entreprise depuis 1987. Ce nouveau cadre d'utilisation offrira une meilleure sécurité et un meilleur rendement. Il assurera également la conformité des systèmes de la SADC aux normes de passage à l'an 2000. Une série d'essais seront effectués à l'été 1999 pour confirmer la pleine conformité de tous les systèmes de la Société aux exigences de l'an 2000.

La Société a également installé une nouvelle version du logiciel de gestion des documents afin de centraliser les fonds de renseignements de ses bureaux d'Ottawa et de Toronto. En outre, elle a entrepris de mettre sur pied un système de gestion des dossiers électroniques, projet dont la réalisation devrait prendre deux ans. Pour faciliter ses communications internes, la SADC s'est dotée d'un site Intranet au cours de l'exercice.

La conception et la mise en oeuvre de la base de données commune entre la SADC, le BSIF et la Banque du Canada ont été menées à bien. Cette base de données centrale doit regrouper toutes les informations financières obtenues des institutions. Les trois organismes se sont entendus pour partager non seulement le coût de conception du nouveau système, mais aussi les coûts d'exploitation. La SADC a amorcé la deuxième phase du Système d'analyse des données sur les institutions membres, un système interne contenant les données financières obtenues de la Banque du Canada et d'autres sources. Cette phase prévoit, entre autres, la modification de l'architecture du système afin que ce dernier puisse gérer les données nécessaires à la classification des institutions aux fins de la tarification différentielle.

Gestion des ressources humaines

La gestion des ressources humaines est demeurée une priorité au cours de l'exercice. En 1999, la Société a mené un troisième sondage auprès des employés pour faire le point sur certaines questions ayant trait à la gestion des ressources humaines. Le taux de réponse a été de 92 pour 100, et les résultats sont très positifs. En fait, presque tous les domaines ont connu une amélioration par rapport aux résultats des sondages antérieurs auprès des employés ainsi qu'aux données réunies de sondages auprès d'autres organismes. Au cours du prochain exercice, des mesures seront prises pour combler les lacunes relevées dans le sondage.

La SADC continue de satisfaire à des exigences légales précises en ce qui concerne l'équité en matière d'emploi, la santé et la sécurité, les langues officielles ainsi que le multiculturalisme ; elle en rend compte annuellement aux autorités concernées. Des ressources considérables ont été consacrées à la mise à jour des politiques des ressources humaines, à l'établissement d'un mécanisme efficace de planification de la relève et à l'élaboration d'un cadre général de formation. Au cours des six dernières années, un éventail complet de politiques des ressources humaines a été élaboré, amélioré et approuvé.

Pour assurer une rémunération équitable aux employés, la Société a formé le Comité d'évaluation des postes en 1992, qui est chargé d'examiner les descriptions de tâches, d'établir la valeur et le classement hiérarchique de chaque poste et de maintenir une bonne uniformité dans tous les secteurs de la Société. En outre, la SADC réalise chaque année depuis 1996 une étude comparative sur les marchés pour s'assurer que les salaires qu'elle pratique demeurent compétitifs.

Depuis 1995, la SADC a recours à un processus d'évaluation annuelle du rendement de l'employé plus efficace en vertu duquel les attentes relatives au rendement de chaque employé, fixées chaque année par l'employé et son supérieur, sont fonction des priorités de la Société, des exigences du poste (aptitudes pour la gestion et efficacité personnelle), de même que du plan de formation et de perfectionnement convenu pour l'année à venir. Au moment de l'évaluation, on compare les réalisations de l'employé aux attentes relatives à son rendement. Seuls les employés dont le rendement satisfait à ces attentes ou les dépasse sont admissibles à une révision de salaire. En outre, les employés dont le rendement global dépasse les attentes peuvent avoir droit à une prime de rendement.

La Société a toujours reconnu l'importance cruciale de la formation et du perfectionnement et c'est pourquoi elle y a consacré quelque 2 900 $ par employé cette année (formation individuelle, cours collectifs donnés par la Société et déplacements). Elle encourage son personnel à garder à jour ou parfaire sa connaissance du secteur des services financiers, des activités spécialisées de la SADC, ainsi que des pratiques de gestion les plus efficaces.

Le taux de roulement annuel s'est situé à 4,5 pour 100 du nombre total d'employés permanents à temps plein. Ce chiffre représente une baisse considérable par rapport au taux de 18 pour 100 atteint en 1993. Il concorde aussi avec les taux relevés parmi les organismes comparables à la SADC. Le taux d'absentéisme est de 5,1 jours par an actuellement, soit en légère baisse par rapport au taux de 1993 de 5,3 jours.

Bien que le sondage ait confirmé le succès de bon nombre de ces initiatives, les efforts se poursuivront pour que les pratiques et les politiques des ressources humaines continuent de répondre aux besoins de la Société et de ses employés. On explorera d'autres possibilités d'amélioration des services et des programmes des ressources humaines à la lumière de l'examen du service des ressources humaines effectué au cours de 1999 par les Services de vérification et de consultation, et à la suite de l'examen spécial du vérificateur général qui se terminera en 1999.

Communications et affaires publiques

Après la mise en oeuvre du *Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts* et la télédiffusion d'une campagne publicitaire en mars 1998, la SADC a effectué un sondage par téléphone à l'échelle nationale en avril 1998. Celui-ci a révélé qu'un nombre croissant de Canadiens connaissent la SADC et savent comment obtenir des renseignements de base sur l'assurance-dépôts. Si la Société a réussi à sensibiliser davantage le public à la protection offerte par l'assurance-dépôts, elle constate que les modalités d'application de l'assurance-dépôts demeurent mal comprises.

Pour combler cette lacune, la SADC a fait appel au Fonds canadien de protection des épargnants, à la Société canadienne d'indemnisation pour les assurances de personnes et à l'Institut des fonds d'investissement du Canada pour discuter de la possibilité de lancer des initiatives de communication conjointes visant à améliorer l'information financière accessible aux consommateurs. Des réunions ont eu lieu au cours de l'exercice, et les discussions se poursuivent pour trouver des moyens efficaces d'améliorer la compréhension des consommateurs à l'égard des divers mécanismes de protection de leurs placements. La SADC espère ainsi parvenir à une solution qui réponde aux besoins des consommateurs.

Le site Web de la SADC (www.sadc.ca) a gagné en popularité en 1998-1999. Plus de 59 000 internautes ont consulté ce site au cours de l'exercice, soit une augmentation de près de 80 pour 100 par rapport à l'exercice précédent. De plus, le nombre des demandes de renseignements transmises par courrier électronique a plus que doublé. Par contre, le nombre d'appels acheminés au service d'information téléphonique gratuit (1 800 461-SADC) a diminué de 31 pour 100 pour se situer à 17 000. Par ailleurs, la Société a distribué plus d'un million d'exemplaires de sa liste d'institutions membres et un nombre comparable de sa brochure d'information sur l'assurance-dépôts.

Depuis la fin de 1997, la SADC tient compte des demandes de renseignements au sujet du passage à l'an 2000 reçues par son service d'information sans frais. La question la plus souvent posée concerne le remboursement par la SADC des dépôts assurés d'une institution membre qui ferait faillite en raison d'un problème d'adaptation à l'an 2000. Aux termes de la Loi sur la SADC, celle-ci est tenue de rembourser les déposants d'une institution déclarée insolvable, peu importe les raisons de la faillite. Ce sujet a d'ailleurs fait l'objet de la question du mois de janvier dans le site Web de la SADC. Le service des communications et des affaires publiques est heureux de s'être associé avec d'autres organismes publics et privés du secteur canadien des services financiers pour assurer un échange utile de renseignements à ce chapitre.

Selon les sondages effectués auprès de la clientèle, 95 pour 100 des consommateurs qui ont eu recours au service d'information sans frais de la SADC sont très satisfaits de la qualité du service.

Services juridiques

La division des Services juridiques fournit, directement et avec le concours de conseillers externes, aide et conseils à l'ensemble de la Société. Les membres de la division remplissent les fonctions de conseiller général, de secrétaire de la Société et de coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels. Dans le cadre des fonctions de conseiller juridique, la division fournit des conseils et de l'aide à la Société, essentiellement en ce qui concerne l'assurance et l'évaluation des risques liés aux institutions membres, les réclamations et les recouvrements, ainsi que l'administration. Le secrétariat général fournit ressources et soutien aux membres du conseil d'administration.

Outre ces fonctions, la division des Services juridiques a collaboré avec le ministère des Finances et le BSIF à l'élaboration de modifications visant la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et la *Loi sur les banques* relativement à l'ouverture de succursales de banques étrangères. La division a aussi travaillé de concert avec le ministère de la Justice à l'élaboration du *Règlement administratif sur les intérêts payables sur certains dépôts,* des *Règlements administratifs relatifs à l'exemption d'assurance-dépôts,* du *Règlement administratif sur les primes différentielles* et des modifications visant la Police d'assurance-dépôts. Par ailleurs, la division a fourni à l'interne des conseils en ce qui concerne le rapport du Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers canadien et a participé à la préparation à l'an 2000 de la Société.

Services de vérification et de consultation

Les services de vérification et de consultation s'acquittent de cette fonction en effectuant une surveillance continue des activités de la Société, en veillant au respect de la *Loi sur la gestion des finances publiques,* à la tenue des livres et des autres documents nécessaires et à l'utilisation de systèmes et de pratiques qui fournissent une garantie raisonnable que :

- les éléments d'actif sont protégés et contrôlés ;
- les transactions sont effectuées conformément aux textes d'application ;
- les ressources sont gérées d'une façon économique et efficace ;
- les opérations sont exécutées avec la plus grande efficacité.

Pour être en mesure de remplir ces fonctions, les services de vérification et de consultation nécessitent une autonomie entière et, de ce fait, rendent compte directement au président et chef de la direction et au Comité de vérification du conseil d'administration.

Outre la vérification annuelle des systèmes comptables et les contrôles de conformité aux autorisations, les services de vérification et de consultation ont passé en revue le service des Finances, le service des ressources humaines et le service des communications et des affaires publiques de la Société au cours de l'exercice. Ils se sont également employés à contrôler les projets de développement de systèmes et à faire rapport à leur sujet, et ils ont dirigé une vérification de réclamations se rapportant à une entente de garantie de découvert. Ils ont également contribué à la vérification d'une attestation ainsi qu'à l'examen spécial effectués par le Bureau du vérificateur général du Canada. Enfin, au cours de l'exercice, les services de vérification et de consultation ont joué un rôle prépondérant en ce qui concerne la mise au point d'un système de mesure et de gestion du rendement de la Société.

Action communautaire

Les employés de la SADC sont des membres actifs des collectivités où ils habitent et où ils travaillent. En outre, ils consacrent du temps et de l'énergie à des activités parrainées par la Société.

Profil des institutions membres

Le profil qui suit présente, sous forme de tableaux comparatifs, des renseignements sur l'évolution des institutions membres au cours des cinq dernières années. Il ne vise nullement à faire ressortir les risques qu'une institution membre peut représenter pour la SADC. Il a été établi à partir d'informations obtenues des institutions membres par l'entremise de la Banque du Canada, du Bureau du surintendant des institutions financières et de la Commission des services financiers de l'Ontario, et directement des institutions provinciales membres. Bien que maints efforts aient été déployés pour en assurer l'exactitude, le profil n'est pas forcément exempt d'erreurs étant donné la diversité des sources d'information.

L'information présentée se limite aux données que la Société a pu recueillir et a le droit de divulguer. Il convient de souligner que la situation particulière d'une institution membre peut s'écarter considérablement des chiffres globaux et des moyennes indiqués dans les tableaux. À noter que les activités hors bilan, y compris les activités de succession, de fiducie et d'agence, ne sont pas incluses.

Pour les besoins de ce profil, les institutions membres ont été regroupées, au 31 mars 1999, en trois catégories principales : les banques canadiennes et leurs filiales, les filiales de banques étrangères et les sociétés de fiducie et de prêt canadiennes.

Les informations sont présentées comme suit :

1.0 Institutions membres

2.0 Sommaire des résultats financiers de l'ensemble des institutions membres

3.0 Taille et qualité de l'actif par catégorie d'institutions membres

4.0 Passif-dépôts

5.0 Mesure des fonds propres

6.0 Mesure des revenus et de la rentabilité

7.0 Primes de la SADC

Nota : Dans les tableaux portant sur cinq ans, les résultats des exercices antérieurs ont été rajustés afin de mettre en relief la situation des effectifs actuels de la Société. Par conséquent, sauf pour les tableaux 5.2 et 7.0, l'information financière ne porte que sur les institutions qui étaient membres de la SADC au 31 mars 1999.

1.0 INSTITUTIONS MEMBRES

1.1 INSTITUTIONS MEMBRES DE LA SADC AU 31 MARS 1999[1]

Banques canadiennes et filiales

Banque canadienne de l'Ouest
Canadian Western Trust Company
Banque Canadienne Impériale de Commerce
Compagnie Trust CIBC
Hypothèques CIBC Inc.
Services Hypothécaires CIBC Inc.
Société d'hypothèques CIBC (La)
Banque Citizens du Canada
Compagnie de fiducie Citizens
Banque de Montréal
Société de Fiducie Banque de Montréal
Société hypothécaire Banque de Montréal
Banque de Nouvelle-Écosse (La)
Compagnie Montréal Trust
Compagnie Montréal Trust du Canada
Compagnie Trust National
Société de Fiducie Banque de Nouvelle-Écosse (La)
Société d'hypothèques Victoria et Grey
Société hypothécaire Scotia
Banque Laurentienne du Canada
Trust BLC
Trust La Laurentienne du Canada Inc.
Banque Manuvie du Canada
Banque Nationale du Canada
Société de Fiducie Natcan
Trust Général du Canada
Banque Royale du Canada
Compagnie Trust Royal
Société d'hypothèques de la Banque Royale
Société Trust Royal du Canada
Banque Toronto-Dominion (La)
Banque des Premières Nations du Canada
Société de fiducie TD
Société d'hypothèques Pacifique TD (La)
Société d'hypothèques TD (La)

Total : 35

Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes

Community Trust Company Ltd.
Compagnie de fiducie AGF
Compagnie de fiducie du Groupe Investors Ltée (La)
Compagnie de fiducie M.R.S.
Compagnie de fiducie Sun Life
Société d'épargne et d'hypothèques Sun Life
Connor Clark Private Trust Company
Co-operative Trust Company of Canada
Effort Trust Company (The)
Équitable, Compagnie de fiducie (L')
Fiducie Desjardins Inc.
Fiducie Trimark
Fortis Trust Corporation
Home Savings & Loan Corporation
Hypothèques Trustco Canada
Société Canada Trust (La)
League Savings & Mortgage Company
Maple Trust Company
Société de fiducie privée MD
Pacific & Western Trust Corporation
Peoples Trust Company
President's Choice Financial Trust Company
Société de fiducie de la London Life (La)
Société de fiducie Évangéline
Société de fiducie Mutuelle
Société de fiducie Peace Hills
Société de Placements Hypothécaires MTC
Société de prêt de la fonction publique (La)
Société de Trust Household (La)
Société de fiducie Standard Life

Total : 30

[1] *Les institutions membres apparentées ont été regroupées. L'institution membre disposant de l'actif le plus élevé figure en premier, suivie des autres institutions apparentées, par ordre alphabétique.*

Filiales de banques étrangères

Banque ABN AMRO du Canada
Banque Amex du Canada
Banque BT du Canada
Banque Chase Manhattan du Canada
Banque Cho Hung du Canada
Banque Comerica – Canada
Banque Commerciale Italienne du Canada
Banque CTC du Canada
Banque Dai-Ichi Kangyo (Canada)
Banque d'Amérique du Canada
Banque de Chine (Canada)
Banque de l'Asie de l'Est (Canada) (La)
Banque de Tokyo-Mitsubishi (Canada)
Banque Dresdner du Canada
Banque First Chicago NBD du Canada
Banque Fuji du Canada
Banque Hanvit du Canada
Banque Hongkong du Canada
Société de fiducie de la Banque Hongkong
Société hypothécaire de HongkongBank
Banque Industrielle du Japon (Canada)
Banque ING du Canada
Banque Internationale de Commerce de Cathay (Canada)
Banque Korea Exchange du Canada
Banque MBNA Canada
Banque Mellon du Canada
Banque Nationale de Grèce (Canada)
Banque Nationale de l'Inde (Canada)
Banque Nationale de Paris (Canada)
Banque Paribas du Canada
Banque République Nationale de New York (Canada)
Banque Sakura (Canada)
Banque Sanwa du Canada
Banque Sottomayor Canada
Banque Sumitomo du Canada (La)
Banque Tokai du Canada
Banque UBS (Canada)
UBS Trust (Canada)
Banque United Overseas (Canada)
Citibanque Canada
Crédit Lyonnais Canada
Crédit Suisse First Boston Canada
Deutsche Bank Canada
J.P. Morgan Canada
Rabobank Canada
Société de fiducie du Nord, Canada (La)
Société Générale (Canada)
State Street Trust Company Canada

Total : 48

TOTAL : 113 institutions membres

1.2 CHANGEMENTS CONCERNANT LES INSTITUTIONS MEMBRES : DU 1ER AVRIL 1994 AU 31 MARS 1999

Nouvelles adhésions

14 septembre 1994 :	Trust Général du Canada
2 mai 1995 :	State Street Trust Company Canada
13 décembre 1995 :	Société de fiducie de la London Life (La)
22 mai 1996 :	Trust Société de Banque Suisse
4 décembre 1996 :	Trust ING du Canada
4 décembre 1996 :	Banque des Premières Nations du Canada
22 janvier 1997 :	Compagnie de fiducie Citizens
10 septembre 1997 :	Banque MBNA Canada
10 septembre 1997 :	Rabobank Canada
24 octobre 1997 :	Services Hypothécaires CIBC Inc.
21 mai 1998 :	Banque Comerica – Canada
2 décembre 1998 :	Banque CTC du Canada
2 décembre 1998 :	Société de fiducie privée MD
2 décembre 1998 :	President's Choice Financial Trust Company

Autres changements concernant les institutions membres

1er avril 1994 :	La Société d'hypothèques Victoria et Grey fusionne avec la Premier Trust Company, et elles poursuivent leurs activités sous la dénomination Société d'hypothèques Victoria et Grey.
31 mai 1994 :	La Compagnie Trust RBC fusionne avec la Compagnie Trust Royal, et elles poursuivent leurs activités sous la dénomination Compagnie Trust Royal.
15 août 1994 :	La Compagnie de fiducie Confédération est mise en liquidation et sa police est annulée.
17 août 1994 :	La Compagnie Montréal Trust devient une société de fiducie fédérale.
14 septembre 1994 :	La Société de fiducie Trustcan Inc. (anciennement le Trust Général du Canada) cesse d'accepter des dépôts et sa police est annulée.
17 octobre 1994 :	La Société de fiducie Internationale met un terme à ses activités et sa police est annulée.
25 octobre 1994 :	La Inland Trust and Savings Corporation Limited cesse d'accepter des dépôts et sa police est annulée.
8 décembre 1994 :	La Banque Union Outre-Mer de Singapour (Canada) cesse d'accepter des dépôts et sa police est annulée.
31 décembre 1994 :	La Banque canadienne de l'Ouest fusionne avec la North West Trust Company, et elles poursuivent leurs activités sous la dénomination Banque canadienne de l'Ouest.
1er janvier 1995 :	La Banque République Nationale de New York (Canada) fusionne avec la Banque Hapoalim (Canada), et elles poursuivent leurs activités sous la dénomination Banque République Nationale de New York (Canada).
1er mars 1995 :	La Compagnie de fiducie Income voit sa police d'assurance-dépôts résiliée et fait l'objet, le 6 mars 1995, d'une ordonnance de liquidation délivrée par la Cour de justice de l'Ontario (Division générale).
31 mars 1995 :	La Société de fiducie Évangéline fusionne avec la Evangeline Savings and Mortgage Company, et elles poursuivent leurs activités sous la dénomination Société de fiducie Évangéline.

6 avril 1995 : La Banque U.S. (Canada) cesse d'accepter des dépôts et sa police est annulée.

13 juin 1995 : La Morgan Bank of Canada devient la J.P. Morgan Canada.

24 juillet 1995 : La Banque de Boston du Canada cesse d'accepter des dépôts et sa police est annulée.

25 octobre 1995 : La Banque Nazionale del Lavoro du Canada fusionne avec la First Canadian Loan Corporation, et elles poursuivent leurs activités sous cette dernière dénomination. La Banque de Montréal a acquis l'actif et pris en charge le passif-dépôts de la First Canadian Loan Corporation.

27 octobre 1995 : La Société de fiducie La Métropolitaine du Canada est rebaptisée la Société de fiducie de la Banque Hongkong.

1er novembre 1995 : La Banque Standard Chartered du Canada fusionne avec la TD Loan Corporation, qui, à son tour, fusionne avec La Banque Toronto-Dominion. Elles poursuivent leurs activités sous cette dernière dénomination.

13 février 1996 : La Settlers, Compagnie d'épargne et d'hypothèques, cesse d'accepter des dépôts et sa police est annulée.

28 mars 1996 : La Banque NBD du Canada devient la Banque First Chicago NBD du Canada.

1er avril 1996 : La Banque Mitsubishi du Canada fusionne avec la Banque de Tokyo du Canada pour former la Banque de Tokyo-Mitsubishi (Canada).

23 avril 1996 : La Aetna Trust Company adopte la nouvelle désignation Canadian Western Trust Company.

22 mai 1996 : La Compagnie Trust Nord Américain cesse d'accepter des dépôts et sa police est annulée.

4 juin 1996 : La Société de placements hypothécaires Security Home voit sa police d'assurance-dépôts résiliée et fait l'objet, le 4 décembre 1996, d'une ordonnance de liquidation délivrée par la cour du banc de la Reine de l'Alberta.

31 août 1996 : La Banque Barclays du Canada fusionne avec la Banque Hongkong du Canada, et elles poursuivent leurs activités sous cette dernière dénomination.

30 octobre 1996 : La Canadian Western Trust Company devient une société de fiducie fédérale.

31 octobre 1996 : La Family Trust Corporation cesse d'accepter des dépôts et sa police est annulée.

1er novembre 1996 : La Banque Chemical du Canada fusionne avec la Banque Chase Manhattan du Canada, et elles poursuivent leurs activités sous cette dernière dénomination.

1er novembre 1996 : La Société d'Hypothèques BLC cesse d'accepter des dépôts et sa police est annulée.

30 décembre 1996 : Le Trust Prêt et Revenu fusionne avec le Trust La Laurentienne du Canada Inc., et les deux sociétés poursuivent leurs activités sous cette dernière dénomination.

31 décembre 1996 : La Municipal Trust Company et la Municipal Savings & Loan Corporation cessent d'accepter des dépôts et leurs polices sont annulées.

1er janvier 1997 : La Banque Israël Discount du Canada fusionne avec la Banque République Nationale de New York (Canada), et elles poursuivent leurs activités sous cette dernière dénomination.

1er janvier 1997 : Le Crédit Suisse Canada adopte la nouvelle dénomination Crédit Suisse First Boston Canada.

1er janvier 1997 : La FirstLine Trust Company adopte la nouvelle dénomination Hypothèques CIBC Inc.

13 janvier 1997 : La Compagnie de fiducie Bayshore change aussi de dénomination pour devenir la Fiducie Trimark.

20 janvier 1997 :	La Compagnie de fiducie Citizens devient une banque de l'annexe II sous la dénomination Banque Citizens du Canada.
28 février 1997 :	La Banque Daiwa du Canada cesse d'accepter des dépôts et sa police est annulée.
18 août 1997 :	Le Trust ING du Canada devient une banque de l'annexe II sous la dénomination Banque ING du Canada.
18 août 1997 :	La Société de Fiducie Privée Marchande est rebaptisée la Connor Clark Private Trust Company.
28 octobre 1997 :	Le Trust Bonaventure Inc. devient une société de fiducie fédérale sous la désignation Compagnie Trust Bonaventure du Canada.
14 novembre 1997 :	La Banque Laurentienne du Canada devient une banque de l'annexe I.
27 février 1998 :	La Granville, Société d'épargne et d'hypothèques cesse d'accepter des dépôts et sa police est annulée.
27 février 1998 :	La Compagnie Trust Bonaventure du Canada poursuit ses activités sous la dénomination Standard Life Trust Company.
12 mars 1998 :	La Compagnie Trust National devient une société de fiducie fédérale.
1er mai 1998 :	La Banque National Westminster du Canada fusionne avec la Société hypothécaire de HongkongBank qui, à son tour, fusionne avec la Banque Hongkong du Canada ; elles poursuivent leurs activités sous la dénomination Banque Hongkong du Canada.
29 juin 1998 :	La Société de Banque Suisse (Canada) fusionne avec l'Union de Banques Suisses (Canada), et elles adoptent la dénomination Banque UBS (Canada).
29 juin 1998 :	Le Trust Société de Banque Suisse poursuit ses activités sous la dénomination UBS Trust (Canada).
22 septembre 1998 :	La Société d'Épargne et d'Hypothèque Banque Laurentienne poursuit ses activités sous la dénomination Trust BLC.
19 octobre 1998 :	La Banco Central Hispano-Canada cesse d'accepter des dépôts et sa police est annulée.
4 janvier 1999 :	La Banque Hanil du Canada devient la Banque Hanvit du Canada.
25 mars 1999 :	La London Trust & Savings Corporation poursuit ses activités à titre de société de fiducie fédérale sous la dénomination Maple Trust Company.

1.3 RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES INSTITUTIONS MEMBRES DE LA SADC*

31 MARS 1999	OUEST	ONTARIO	QUÉBEC	EST	TOTAL
Banques canadiennes et filiales	5	20	10	–	35
Filiales de banques étrangères	5	38	5	–	48
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	5	20	2	3	30
Total	**15**	**78**	**17**	**3**	**113**

* *Répartition en fonction du lieu de travail du chef de la direction*

2.0 SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS DE L'ENSEMBLE DES INSTITUTIONS MEMBRES

2.1 BILAN (EN MILLIARDS DE DOLLARS ET EN POURCENTAGE)

À LA FIN DE L'EXERCICE DES INSTITUTIONS MEMBRES	1998		1997		1996		1995		1994	
	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
ACTIF										
Liquidités	88,8	6	101,0	8	87,7	8	87,6	9	66,5	8
Valeurs mobilières	269,4	19	221,8	18	204,2	19	181,0	19	156,8	18
Prêts	847,5	59	794,8	62	708,5	65	625,1	64	588,9	67
Autres éléments d'actif	228,0	16	157,7	12	83,0	8	72,6	8	62,9	7
Actif total	**1 433,7**	**100**	**1 275,3**	**100**	**1 083,4**	**100**	**966,3**	**100**	**875,1**	**100**
PASSIF										
Dépôts	942,9	65	867,6	68	780,9	72	739,9	77	683,1	78
Autres éléments de passif	426,0	30	350,6	28	251,9	23	178,3	18	147,2	17
Passif total	**1 368,9**	**95**	**1 218,2**	**96**	**1 032,8**	**95**	**918,2**	**95**	**830,3**	**95**
AVOIR DES ACTIONNAIRES	**64,8**	**5**	**57,1**	**4**	**50,6**	**5**	**48,1**	**5**	**44,8**	**5**
Total du passif et de l'avoir des actionnaires	**1 433,7**	**100**	**1 275,3**	**100**	**1 083,4**	**100**	**966,3**	**100**	**875,1**	**100**

2.2 ÉTAT DES RÉSULTATS (EN MILLIONS DE DOLLARS)

À LA FIN DE L'EXERCICE FINANCIER DES INSTITUTIONS MEMBRES	1998	1997	1996	1995	1994
Intérêts créditeurs	80 690	68 011	68 253	66 104	52 701
Intérêts débiteurs	55 632	43 698	44 169	43 962	31 312
Revenu net d'intérêts	**25 058**	**24 313**	**24 084**	**22 142**	**21 389**
Charge de prêts douteux	2 962	2 259	2 337	2 975	4 071
Revenu net d'intérêts après charge de prêts douteux	**22 096**	**22 054**	**21 747**	**19 167**	**17 318**
Autres revenus	22 576	20 337	14 143	11 854	11 535
Revenu net d'intérêts et autres revenus	**44 672**	**42 391**	**35 890**	**31 021**	**28 853**
Frais autres que d'intérêts	32 406	28 650	24 496	21 899	21 239
Bénéfice net avant provision pour impôts sur le revenu	**12 266**	**13 741**	**11 394**	**9 122**	**7 614**
Provision pour impôts sur le revenu	4 375	5 048	4 287	3 299	2 920
Bénéfice net avant intérêts minoritaires dans des filiales	**7 891**	**8 693**	**7 107**	**5 823**	**4 694**
Intérêts minoritaires dans le revenu net de filiales	191	179	124	78	115
Bénéfice net	**7 700**	**8 514**	**6 983**	**5 745**	**4 579**

3.0 TAILLE ET QUALITÉ DE L'ACTIF PAR CATÉGORIE D'INSTITUTIONS MEMBRES

3.1 ACTIF TOTAL (EN MILLIARDS DE DOLLARS ET EN POURCENTAGE)

	1998		1997		1996		1995		1994	
	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
Banques canadiennes et filiales	1 281,5	89,4	1 132,4	88,8	953,0	88,0	850,7	88,0	768,6	87,8
Filiales de banques étrangères	96,1	6,7	88,1	6,9	74,6	6,8	62,6	6,5	54,5	6,3
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	56,1	3,9	54,8	4,3	55,8	5,2	53,0	5,5	52,0	5,9
Total	**1 433,7**	**100,0**	**1 275,3**	**100,0**	**1 083,4**	**100,0**	**966,3**	**100,0**	**875,1**	**100,0**

3.2 PRÊTS DOUTEUX PAR RAPPORT À L'ACTIF TOTAL (EN POURCENTAGE)

	1998	1997	1996	1995	1994
Banques canadiennes et filiales	0,6	0,7	1,0	1,6	2,2
Filiales de banques étrangères	1,2	1,1	1,8	2,8	4,7
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	0,4	0,6	0,9	0,9	1,2

Prêts douteux (bruts) / Actif total (brut)

3.3 PRÊTS DOUTEUX PAR RAPPORT AU TOTAL DES PRÊTS (EN POURCENTAGE)

	1998	1997	1996	1995	1994
Banques canadiennes et filiales	1,1	1,1	1,6	2,5	3,3
Filiales de banques étrangères	2,1	1,9	3,0	4,5	7,4
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	0,6	0,8	1,1	1,2	1,5

Prêts douteux (bruts) / Prêts totaux (bruts)

3.4 PRÊTS DOUTEUX POUR LESQUELS AUCUNE PROVISION N'A ÉTÉ CONSTITUÉE (EN POURCENTAGE)

	1998	1997	1996	1995	1994
Banques canadiennes et filiales	-7,3	5,5	25,6	42,8	48,0
Filiales de banques étrangères	17,9	10,9	30,8	37,0	45,0
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	-38,3	-20,3	17,8	30,2	36,7

1 – (Provision pour prêts douteux / Prêts douteux (bruts))

3.5 PRÊTS DOUTEUX PAR RAPPORT À L'AVOIR DES ACTIONNAIRES (EN POURCENTAGE)

	1998	1997	1996	1995	1994
Banques canadiennes et filiales	-1,1	0,9	5,8	14,9	21,9
Filiales de banques étrangères	4,0	2,5	11,3	20,1	38,4
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	-3,3	-2,4	3,2	5,2	7,8

Prêts douteux (nets) / Avoir moyen des actionnaires

4.0 PASSIF-DÉPÔTS

4.1 TOTAL DES DÉPÔTS (EN MILLIARDS DE DOLLARS ET EN POURCENTAGE)

AU 30 AVRIL	1998		1997		1996		1995		1994	
	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
Banques canadiennes et filiales	750,1	87,3	689,8	87,1	614,7	86,3	580,1	86,3	545,1	86,3
Filiales de banques étrangères	61,3	7,1	53,9	6,8	50,7	7,1	44,9	6,7	41,9	6,6
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	48,3	5,6	48,2	6,1	47,1	6,6	47,2	7,0	44,7	7,1
Total	**859,7**	**100,0**	**791,9**	**100,0**	**712,5**	**100,0**	**672,2**	**100,0**	**631,7**	**100,0**

4.2 DÉPÔTS ASSURÉS (EN MILLIARDS DE DOLLARS ET EN POURCENTAGE DES DÉPÔTS TOTAUX)

AU 30 AVRIL	1998		1997		1996		1995		1994	
	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
Banques canadiennes et filiales	265,0	35,3	271,9	39,4	279,5	45,5	271,9	46,9	255,7	46,9
Filiales de banques étrangères	7,4	12,2	7,3	13,6	7,8	15,4	7,6	17,0	7,0	16,6
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	36,0	74,4	37,7	78,1	39,5	83,8	40,1	84,8	37,7	84,4
Total	**308,4**	**35,9**	**316,9**	**40,0**	**326,8**	**45,9**	**319,6**	**47,5**	**300,4**	**47,6**

5.0 MESURE DES FONDS PROPRES

5.1 RATIO DE FONDS PROPRES (EN POURCENTAGE)

	1998	1997	1996	1995	1994
Banques canadiennes et filiales	4,4	4,5	4,8	5,0	5,1
Filiales de banques étrangères	5,6	5,3	5,4	5,7	5,8
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	4,8	4,7	4,9	5,3	5,6

Avoir moyen des actionnaires / Actif moyen

5.2 RATIO DES FONDS PROPRES À RISQUE (EN POURCENTAGE), SELON LES NORMES DE LA BRI*

	1998	1997	1996	1995	1994
Banques canadiennes et filiales	10,6	10,0	9,1	9,8	9,8
Filiales de banques étrangères	10,9	10,6	10,5	10,2	10,5
Sociétés de fiducie et de prêt fédérales	12,0	12,2	11,9	12,3	11,6

** BRI (Banque des règlements internationaux) : Les sociétés fédérales sont tenues d'atteindre un ratio minimal de 8 %. Quant aux sociétés de fiducie et de prêt provinciales, les normes de fonds propres sont établies en fonction de critères différents.*

6.0 MESURE DES REVENUS ET DE LA RENTABILITÉ

6.1 REVENU NET (EN MILLIONS DE DOLLARS)

	1998	1997	1996	1995	1994
Banques canadiennes et filiales	7 152	7 551	6 410	5 264	4 340
Filiales de banques étrangères	199	362	319	236	124
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	349	601	254	245	115
Total	**7 700**	**8 514**	**6 983**	**5 745**	**4 579**

6.2 MARGE D'INTÉRÊT (EN POURCENTAGE)

	1998	1997	1996	1995	1994
Banques canadiennes et filiales	1,9	2,1	2,4	2,5	2,6
Filiales de banques étrangères	1,5	1,6	1,9	1,9	1,7
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	2,3	2,3	2,3	2,1	2,1

Marge d'intérêt : (intérêts créditeurs – intérêts débiteurs) / actif moyen

6.3 AUTRES REVENUS (EN POURCENTAGE)

	1998	1997*	1996	1995	1994
Banques canadiennes et filiales	1,7	1,7	1,4	1,3	1,4
Filiales de banques étrangères	1,4	1,5	1,3	1,3	1,6
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	1,7	1,7	1,3	1,1	0,8

Autres revenus : autres revenus / actif moyen

** Les données de 1997 excluent certaines sources de revenu exceptionnelles.*

6.4 FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS (EN POURCENTAGE)

	1998	1997*	1996	1995	1994
Banques canadiennes et filiales	2,9	3,1	3,1	3,1	3,5
Filiales de banques étrangères	2,7	2,6	2,7	2,8	3,1
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	3,4	3,4	3,1	2,8	2,7

Frais autres que d'intérêts : (frais autres que d'intérêts + provision pour impôts sur le revenu + intérêts minoritaires dans des filiales + charge de prêts douteux) / actif moyen

** Les données de 1997 excluent certaines sources de revenu exceptionnelles.*

6.5 RENDEMENT DE L'ACTIF MOYEN (RAM) (EN POURCENTAGE)

	1998	1997*	1996	1995	1994
Banques canadiennes et filiales	0,6	0,7	0,7	0,7	0,6
Filiales de banques étrangères	0,2	0,4	0,5	0,4	0,2
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	0,6	0,6	0,5	0,5	0,2

RAM : revenu net / actif moyen
** Les données de 1997 excluent certaines sources de revenu exceptionnelles.*

6.6 RENDEMENT DE L'AVOIR MOYEN DES ACTIONNAIRES (RAMA) (EN POURCENTAGE)

	1998	1997*	1996	1995	1994
Banques canadiennes et filiales	13,5	16,1	14,9	13,1	11,6
Filiales de banques étrangères	3,9	8,3	8,6	7,1	4,0
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	13,1	13,5	9,4	8,8	4,0

RAMA : revenu net / avoir moyen des actionnaires
** Les données de 1997 excluent certaines sources de revenu exceptionnelles.*

6.7 PRODUCTIVITÉ (EN POURCENTAGE)

	1998	1997*	1996	1995	1994
Banques canadiennes et filiales	67,5	64,1	63,6	63,8	63,8
Filiales de banques étrangères	74,7	70,9	68,7	69,1	67,2
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	71,0	68,6	68,5	71,4	77,0

Productivité : frais autres que d'intérêts / (revenu net d'intérêts + autres revenus)
** Les données de 1997 excluent certaines sources de revenu exceptionnelles.*

7.0 PRIMES DE LA SADC (EN MILLIONS DE DOLLARS ET EN POURCENTAGE)*

AU 30 AVRIL	1998		1997		1996		1995		1994	
	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
Banques canadiennes et filiales	424,1	82,5	434,9	82,3	445,9	81,5	432,9	80,2	406,0	79,5
Filiales de banques étrangères	11,5	2,2	12,3	2,3	13,1	2,4	12,9	2,4	12,1	2,4
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	78,5	15,3	81,3	15,4	88,3	16,1	93,7	17,4	92,6	18,1
Total	**514,1**	**100,0**	**528,5**	**100,0**	**547,3**	**100,0**	**539,5**	**100,0**	**510,7**	**100,0**

** Comme ces chiffres sont établis selon les Déclarations des dépôts assurés au 30 avril et les modifications ultérieures, ils ne correspondent pas nécessairement au revenu en primes inscrit dans les états financiers de la Société.*

Sommaire des résultats financiers 1998-1999

Faits saillants

En 1998-1999, la SADC a comblé son déficit et clos l'exercice avec un surplus de 26,9 millions de dollars. Ce surplus s'explique essentiellement par l'enregistrement de sommes à recouvrer à la fin de la liquidation d'une institution membre,[1] au montant de 26,0 millions de dollars, et par un redressement de 10,7 millions de dollars de la provision pour garanties, laissant la Société avec un excédent plutôt qu'un déficit de 9,0 millions de dollars, tel qu'elle l'avait prévu dans son *Plan d'entreprise 1999-2000 à 2003-2004.* De plus, en juillet 1998, elle a remboursé le reliquat de ses emprunts au Trésor, qui se chiffrait à 395 millions de dollars.

Les recouvrements nets de prêts et de réclamations se sont élevés à 104,7 millions de dollars, comparativement aux prévisions de 110 millions de dollars. La Société n'a pas accordé de nouveau prêt ni eu de nouvelle réclamation au cours de l'exercice.

La provision pour garanties se chiffre à 575,0 millions de dollars au 31 mars 1999, ce qui représente une baisse de 39,2 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, attribuable aux paiements de 28,5 millions de dollars versés durant l'exercice, ainsi qu'au redressement de 10,7 millions de dollars de la provision pour garanties.

Conjugué à la baisse d'environ 3 pour 100 du volume des dépôts assurés, le maintien du taux des primes payables par les institutions membres à un sixième pour cent du total des dépôts assurés s'est traduit par un revenu en primes de 515,0 millions de dollars, comparativement à 533 millions de dollars selon le budget.

Les intérêts réalisés sur l'encaisse et les placements à court terme ont atteint 27,6 millions de dollars. Cette augmentation de 12,1 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent découle d'une amélioration des rendements, combinée à une hausse des soldes de l'encaisse et du portefeuille de placements.

Au cours de l'exercice, la Société a inscrit, au titre des produits divers, des sommes à recouvrer à la fin de la liquidation de la Principal Savings and Trust Company au montant de 35,6 millions de dollars, dont 26,0 millions de dollars constituent encore un produit à recevoir au 31 mars 1999.

Un état récapitulatif des données financières et statistiques sur cinq ans est présenté à la page 51 du présent rapport.

Encaisse et placements à court terme

Le solde de l'encaisse et des placements à court terme a progressé de 228,9 millions de dollars depuis le 31 mars 1998. La provenance et l'utilisation de l'encaisse sont décrites de façon détaillée dans l'état vérifié de l'évolution de la situation financière. La Société veille à ce qu'elle dispose de fonds suffisants pour respecter ses obligations financières (voir le paragraphe Provision pour garanties).

Prêts et réclamations à recouvrer

Le solde des prêts et réclamations à recouvrer a diminué de 104,7 millions de dollars depuis le 31 mars 1998. Au cours de l'exercice, la Société a recouvré une somme nette de 130,7 millions de dollars d'institutions membres devenues insolvables. Par ailleurs, la provision pour pertes sur prêts et réclamations à recouvrer n'a fait l'objet d'aucun redressement pendant l'exercice.

Provision pour garanties

La provision pour garanties est passée de 614,2 millions de dollars, au 31 mars 1998, à 575 millions de dollars, au 31 mars 1999, soit une baisse de 39,2 millions de dollars.

[1] *Il s'agit des « intérêts à compter de la liquidation » dont il est question dans les états financiers et les notes afférentes du présent rapport.*

Au cours de l'exercice 1999-2000, la SADC acquittera les garanties de 500 millions de dollars qu'elle avait accordées aux acheteurs des actions privilégiées de redressement émises par Adelaide Capital Corporation. Tel qu'il est mentionné dans la note 5 afférente aux états financiers, les garanties en cours, établies selon un système dégressif, viendront à échéance d'ici l'an 2002.

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts n'a subi aucun redressement pendant l'exercice. Elle demeure à 400 millions de dollars au 31 mars 1999. La Société a eu recours à la même méthode de provisionnement des pertes liées à l'assurance-dépôts qu'à l'exercice précédent et l'a appliquée de façon uniforme.

Intérêts débiteurs

Les intérêts débiteurs se sont chiffrés à 8,3 millions de dollars en 1998-1999, comparativement à 45,9 millions à l'exercice précédent. Cette forte régression est le résultat du remboursement complet des emprunts au Trésor au cours de l'exercice 1998-1999.

Frais d'exploitation et d'intervention

Les frais d'exploitation se sont élevés à 14,7 millions de dollars, soit 0,9 million de dollars de moins qu'à l'exercice 1997-1998 et 0,2 million de moins que les prévisions budgétaires pour 1998-1999.

Les frais d'intervention sont passés de 3,8 millions de dollars en 1997-1998 à 1,7 million de dollars, soit 1,7 million de dollars de moins que le budget approuvé pour 1998-1999. Cette baisse résulte principalement d'une diminution des frais juridiques liés aux litiges concernant la Compagnie Trust Central Guaranty et la Norbanque, deux institutions en liquidation.

État récapitulatif des données financières et statistiques

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ AU 31 MARS	1999	1998	1997	1996	1995
PROGRAMME D'ASSURANCE					
Surplus (déficit)	27	(539)	(1 176)	(1 301)	(1 747)
Total des dépôts assurés (en milliards de dollars)	308	317	328	323	308
Primes	515	531	546	538	513
ACTIF ET PASSIF					
Réclamations acquittées	–	–	42	–	873
Réclamations recouvrées	58	156	181	644	1 025
Prêts octroyés	–	–	73	49	2
Prêts recouvrés	73	208	181	104	651
Emprunts remboursés au Trésor	395	460	772	533	991
Garanties versées	29	32	67	342	104
EXPLOITATION					
Frais d'exploitation	15	16	14	14	14
Frais d'intervention	2	4	3	4	5
Intérêts sur emprunts au Trésor	8	46	85	122	182
Redressement des provisions pour pertes	(11)	(144)	334	(30)	430
INSTITUTIONS MEMBRES					
Nombre d'institutions fédérales – banques	54	55	52	55	59
Nombre d'institutions fédérales – sociétés de fiducie et de prêt	47	45	44	43	42
Nombre d'institutions provinciales	12	12	14	20	20
Nombre total d'institutions	113	112	110	118	121
Nombre d'institutions insolvables	–	–	1	–	2
EFFECTIF					
Nombre d'employés permanents [1]	83	80	77	86	87
AUTRES					
Coût moyen des fonds	7,0 %	7,0 %	6,5 %	6,5 %	6,5 %
Taux de croissance des dépôts assurés	(2,8 %)	(3,4 %)	1,5 %	5,1 %	1,7 %
Pourcentage des dépôts assurés par rapport au passif-dépôts total	35,9 %	39,9 %	45,7 %	47,2 %	47,6 %

[1] *Ces données correspondent au nombre d'employés permanents à temps plein à la fin de chaque période. Les postes vacants approuvés ne sont pas pris en compte.*

Responsabilité de la direction relative aux états financiers

Le 18 mai 1999

La direction répond des états financiers ci-joints de la Société d'assurance-dépôts du Canada et des renseignements sur les états financiers contenus dans le présent rapport annuel. Ces états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Parmi les montants qui y figurent, les plus importants sont les prêts et les réclamations à recouvrer, la provision pour garanties et la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, qui sont forcément fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers. Les autres données financières présentées dans le rapport annuel concordent avec celles que l'on trouve dans les états financiers.

En vertu de son obligation d'assurer l'intégrité et la fidélité des états financiers, la direction est chargée de maintenir des systèmes de contrôle financier et de gestion ainsi que des pratiques correspondantes qui lui permettent de garantir, dans une mesure raisonnable, que les opérations sont dûment autorisées, que les biens sont protégés et que les documents comptables sont tenus conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à ses règlements d'application ainsi qu'à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et aux règlements administratifs de la Société. Les procédés de contrôle interne sont renforcés par les vérifications internes périodiques portant sur différents secteurs de la Société. De plus, les vérificateurs internes et externes ont libre accès auprès du Comité de vérification du conseil, lequel veille à ce que la direction s'acquitte des obligations qui lui sont faites de maintenir des systèmes de contrôle acceptables, de présenter avec exactitude l'information financière et de soumettre à l'approbation du conseil les états financiers de la Société.

Ces états financiers ont été vérifiés par le vérificateur de la Société, c'est-à-dire le vérificateur général du Canada, dont le rapport est reproduit ci-après.

Le président et chef de la direction,

Jean Pierre Sabourin

Le vice-président aux finances et à l'administration et directeur financier,

Bert C. Scheepers

AUDITOR GENERAL OF CANADA

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société d'assurance-dépôts du Canada au 31 mars 1999 et les états des résultats et du surplus (déficit) et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1999 ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et aux règlements administratifs de la Société.

Pour le vérificateur général du Canada

John Wiersema, CA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 3 mai 1999

BILAN AU 31 MARS *(en milliers de dollars)*

ACTIF	Note	1999	1998
Encaisse et placements à court terme	3	730 391 $	501 507 $
Primes et autres débiteurs		8 179	7 789
Immobilisations		898	971
		739 468	510 267
Prêts et réclamations à recouvrer	4, 6	268 141	372 845
		1 007 609 $	883 112 $
PASSIF			
Créditeurs		5 694 $	5 922 $
Provision pour garanties	5, 6	575 000	614 227
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	6	400 000	400 000
Emprunts au Trésor		–	401 890
		980 694	1 422 039
SURPLUS (DÉFICIT)		**26 915**	**(538 927)**
		1 007 609 $	883 112 $

Approuvé par le conseil d'administration :

Un administrateur

Un administrateur

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

État des résultats et du surplus (déficit) pour l'exercice clos le 31 mars
(en milliers de dollars)

REVENUS	Note	1999	1998
Primes		515 040 $	531 069 $
Intérêts sur encaisse et placements à court terme		27 639	15 507
Produits divers		35 825	5 917
		578 504	552 493
DÉPENSES			
Intérêts sur emprunts au Trésor		8 271	45 863
Recouvrements de sommes radiées		(1 322)	(5 677)
Frais d'exploitation		14 716	15 647
Frais d'intervention		1 698	3 812
		23 363	59 645
Bénéfice avant redressement des provisions pour pertes		555 141	492 848
Redressement des provisions pour pertes	6	10 701	144 405
Bénéfice net		565 842	637 253
Déficit au début de l'exercice		(538 927)	(1 176 180)
Surplus (déficit) à la fin de l'exercice		26 915 $	(538 927) $

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS *(en milliers de dollars)*

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	1999	1998
Bénéfice net	565 842 $	637 253 $
Postes hors caisse compris dans le bénéfice net		
Intérêts à compter de la liquidation	(26 000)	–
Redressement des provisions pour pertes	(10 701)	(144 405)
Autres	336	970
Acquisition d'immobilisations – net	(264)	(371)
Versement de garanties	(28 526)	(31 714)
Prêts recouvrés	72 950	208 450
Réclamations acquittées	(130)	(170)
Réclamations recouvrées	57 882	156 403
Diminution du fonds de roulement	(7 505)	(13 625)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	623 884	812 791
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts au Trésor		
Remboursements	(395 000)	(460 000)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(395 000)	(460 000)
ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME		
Augmentation au cours de l'exercice	228 884	352 791
Solde au début de l'exercice	501 507	148 716
Solde à la fin de l'exercice	730 391 $	501 507 $

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 1999

1. Mandat et pouvoirs

La Société a été constituée en 1967 en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la Loi sur la SADC). Elle compte au nombre des sociétés d'État inscrites à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques.* Elle est financée par les primes que lui versent ses institutions membres.

La Société a pour mandat de fournir une assurance contre la perte totale ou partielle des dépôts détenus par ses institutions membres, de favoriser au sein de ses institutions membres le respect de pratiques commerciales et financières saines et de contribuer, à tous égards, à la stabilité du système financier canadien. La Société doit s'acquitter de ses fonctions de façon à protéger les intérêts des déposants des institutions membres tout en cherchant à réduire au minimum les pertes qu'elle est susceptible d'encourir.

La Société est habilitée à prendre toutes les mesures essentielles ou accessoires pour bien remplir son mandat, y compris faire l'acquisition d'éléments d'actif d'institutions membres et d'autres organisations, ou leur accorder des garanties ou des prêts. Elle peut notamment procéder ou faire procéder à des inspections des institutions membres, élaborer des normes nécessaires à l'établissement de pratiques commerciales et financières saines et faire fonction de liquidateur, syndic ou inspecteur d'une institution membre ou d'une filiale de celle-ci.

2. Principales conventions comptables

Méthode de préparation des états financiers. Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Ils ne prennent pas en compte les éléments d'actif et de passif ni les résultats d'exploitation des institutions membres auprès desquelles la Société est intervenue.

Recours à des estimations. Les états financiers établis conformément aux principes comptables généralement reconnus contiennent inévitablement des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les chiffres présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Les principaux éléments qui nécessitent le recours à des estimations sont : i) la provision pour pertes sur prêts et réclamations à recouvrer, ii) la provision pour garanties et iii) la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

La Société revoit ces estimations chaque année. Il se pourrait que le chiffre réel des pertes à court terme diffère sensiblement des estimations, compte tenu des événements et de diverses incertitudes. Mentionnons notamment :

- La capacité de la Société à recouvrer ses prêts et ses réclamations, selon les tendances économiques du moment et les prévisions conjoncturelles.
- La capacité de la Société à recouvrer ses prêts et ses réclamations, soit en optimisant les recouvrements nets provenant de la vente d'éléments d'actif détenus par les liquidateurs et mandataires, soit en engageant des poursuites judiciaires favorables, selon le cas, contre des parties impliquées dans la faillite d'institutions membres.

- La mesure dans laquelle la Société sera appelée à respecter les garanties fournies à des institutions membres et à d'autres intéressés.
- L'importance des pertes que la Société subira par suite de la faillite d'institutions membres et le moment où ces pertes se produiront. La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts est établie en fonction d'un grand nombre de facteurs : les pertes déjà enregistrées, les analyses du marché produites, les modifications aux lois et aux règlements, les tendances économiques du moment et les prévisions conjoncturelles. Cette opération exige donc une très grande part de jugement.

Le risque qu'un écart survienne par rapport aux estimations de la Société varie en fonction de la période visée et de l'incertitude des hypothèses de base. Si, au bout du compte, le chiffre des pertes diffère des estimations actuelles, la Société peut recommander au gouverneur en conseil d'augmenter ou de réduire, selon le cas, le taux de prime annuel imposé aux institutions membres. Pour satisfaire à ses besoins, la Société peut aussi emprunter sur les marchés financiers ou au Trésor, sous réserve de l'approbation du ministre des Finances. Ses emprunts peuvent s'élever à 6 milliards de dollars, ou même plus, selon le montant approuvé par le Parlement en vertu d'une loi de crédits.

Placements à court terme. La Société maintient suffisamment de liquidités dans son portefeuille de placements pour pouvoir répondre à ses besoins d'exploitation et s'acquitter de ses obligations au titre des garanties offertes. Étant donné que la Société entend les conserver jusqu'à échéance, ces placements, dans des titres négociables et des dépôts à terme, sont comptabilisés au prix coûtant.

Prêts à recouvrer. La Société peut consentir des prêts aux institutions membres et à d'autres intéressés. De tels prêts ont avant tout pour objet d'aider les institutions membres aux prises avec des difficultés financières. Les modalités de ces prêts prévoient le remboursement du capital et des intérêts. Le cas échéant, les intérêts créditeurs sont inscrits au poste des produits divers.

Réclamations à recouvrer. La Société fait des réclamations contre des institutions membres, jusqu'à concurrence du montant qu'elle rembourse aux déposants assurés, lorsqu'elle est subrogée dans les droits et intérêts de ces derniers. De plus, la Société dépose des réclamations relativement aux prêts consentis à des institutions membres mises en liquidation.

Dans certains cas, s'il reste un surplus après le paiement en entier de toutes les réclamations, la Société peut avoir le droit de toucher une quote-part des montants qui excèdent le chiffre de ses réclamations, constituant des « intérêts à compter de la liquidation ».

Le cas échéant, les intérêts à compter de la liquidation sont inscrits au poste des produits divers.

Provisions pour pertes. La Société inscrit dans ses états financiers les provisions pour pertes décrites ci-dessous :

Provision pour pertes sur prêts et réclamations à recouvrer – La provision pour pertes sur prêts et réclamations à recouvrer représente la meilleure estimation des pertes que, de l'avis de la Société, celle-ci est susceptible de subir relativement aux prêts et réclamations à recouvrer. La provision est déterminée en fonction des résultats attendus des stratégies de cession des éléments d'actif et des versements prévus aux créanciers, d'après les éléments d'information fournis par les liquidateurs des institutions membres faillies et par d'autres mandataires de la Société.

La Société radie, en partie ou en totalité, les prêts et réclamations à recouvrer qui, à son avis, sont devenus des mauvaises créances. Si la Société en vient à recouvrer des sommes à ce titre, celles-ci sont d'abord inscrites au titre des recouvrements de sommes radiées avant que tout montant supplémentaire ne soit comptabilisé comme produit divers.

Provision pour garanties – À l'occasion, la Société fournit des garanties visant à faciliter la résolution des difficultés financières auxquelles font face certaines institutions membres. La provision est estimée en fonction des paiements en espèces qu'exigerait le respect de ces garanties.

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts – La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts correspond au montant des pertes qui, selon les meilleures estimations de la Société, résulteront de l'assurance des dépôts détenus par les institutions membres.

Pour établir cette provision, la Société : i) évalue le risque global que représente l'ensemble de ses institutions membres, d'après la connaissance particulière qu'elle a de chacune ; ii) utilise un système de pondération des risques en fonction du marché pour prévoir les pertes liées aux dépôts assurés ; iii) prend en considération le pourcentage actualisé des pertes qu'elle a enregistrées au cours des neuf années précédentes par suite de la faillite d'institutions membres.

Le système de pondération des risques subit l'influence de deux facteurs : i) la cote de solvabilité des institutions membres et ii) les écarts du marché entre les obligations de sociétés et les obligations de référence émises par le gouvernement du Canada pour des durées comparables.

Toute variation des diverses provisions pour pertes consécutive aux estimations annuelles effectuées aux fins de la présentation de l'information financière est comptabilisée au poste de redressement des provisions pour pertes pour l'exercice au cours duquel elle survient.

Revenu en primes. Le revenu en primes est calculé au prorata des sommes assurées que les institutions membres ont en dépôt au 30 avril de chaque année. Il est comptabilisé chaque année en fonction de la Déclaration des dépôts assurés que les institutions membres doivent produire au plus tard le 15 juillet. Les primes sont exigibles en deux versements égaux, le 15 juillet et le 15 décembre.

Produits divers. La Société impute des intérêts sur les prêts qu'elle consent à des institutions membres et à d'autres intéressés. Lorsque, de l'avis de la Société, il existe un doute fondé quant au recouvrement des intérêts, ceux-ci continuent de courir mais ne sont pas inscrits à ce poste. En pareil cas, les intérêts perçus sont défalqués du solde dû, jusqu'à l'extinction du prêt. Les paiements ultérieurs sont constatés au poste des produits divers au moment où ils sont perçus.

Il arrive que le produit de la réalisation des éléments d'actif d'institutions membres (réclamations à recouvrer) dépasse le montant de la réclamation. Ces sommes (soit les intérêts à compter de la liquidation) sont également inscrites au poste des produits divers quand leur montant et leur réception peuvent raisonnablement être déterminés.

3. Encaisse et placements à court terme *(en milliers de dollars)*

	31 mars 1999	*31 mars 1998*
Acceptations bancaires	431 363 $	303 094 $
Billets de dépôt au porteur	149 943	111 025
Dépôts à terme	–	6 900
Billets de trésorerie	144 233	80 244
Billets	4 788	–
	730 327	501 263
Encaisse	64	244
Total	730 391 $	501 507 $

Une part importante de l'encaisse et des placements à court terme servira à acquitter les paiements en espèces qu'exigera le respect des garanties à la date d'exigibilité.

Les placements à court terme ont un taux de rendement moyen pondéré de 5,06 % (contre 4,81 % en 1998) et un terme à courir moyen pondéré de 84 jours (contre 44 jours en 1998).

4. Prêts et réclamations à recouvrer *(en milliers de dollars)*

	31 mars 1999	*31 mars 1998*
Prêts à recouvrer	152 483 $	225 433 $
Provision pour pertes	(9 200)	(9 200)
Prêts à recouvrer – net	143 283	216 233
Réclamations à recouvrer	141 658	173 412
Provision pour pertes	(16 800)	(16 800)
Réclamations à recouvrer – net	124 858	156 612
Total	268 141 $	372 845 $

Les prêts à recouvrer, exigibles sur demande, portent des taux d'intérêt variables qui sont fixés en fonction du taux préférentiel ou du taux applicable aux bons du Trésor à 90 jours. Comme les critères régissant la comptabilisation d'intérêts créditeurs sur les prêts n'ont pas été remplis, aucun intérêt créditeur n'a été constaté sur les prêts à recouvrer (comme en 1998). La Société n'a consenti aucun nouveau prêt pendant l'exercice.

Pendant l'exercice, la Société a inscrit 35,6 millions de dollars (contre 3,85 millions en 1998) en intérêts à compter de la liquidation.

5. Provision pour garanties

Dans le cours de ses activités, la Société peut être appelée à fournir des garanties diverses à des institutions membres et à d'autres intéressés.

En vue d'aider les institutions membres aux prises avec des difficultés financières, la Société a fourni certaines garanties de découvert. Ces garanties prévoient le paiement d'une partie des pertes de capital et de revenus qui résultent de l'acquisition par des tiers d'éléments d'actif admissibles. Établies selon un système dégressif, elles resteront en vigueur jusqu'à l'an 2002.

La Société a également accordé une garantie de rachat aux acheteurs d'actions privilégiées de redressement émises par Adelaide Capital Corporation, entité chargée de réaliser l'actif d'ex-institutions membres. Ces actions doivent être rachetées en montants égaux de 250 millions de dollars en septembre et en novembre 1999, dates auxquelles la Société devrait être appelée à honorer ses garanties.

La valeur nominale des garanties en cours consenties par la Société se chiffre à 1,3 milliard de dollars au 31 mars 1999 (contre 1,8 milliard en 1998), tandis que la provision pour garanties s'élève à 575 millions de dollars au 31 mars 1999 (contre 614,2 millions en 1998). La valeur nominale représente le risque maximal auquel s'expose la Société relativement aux garanties fournies. Elle ne correspond pas nécessairement au montant que la Société prévoit verser à des tiers pour respecter ses engagements au titre de ces garanties.

6. Provisions pour pertes *(en milliers de dollars)*

Le tableau qui suit fait l'historique de la provision pour pertes sur prêts et réclamations à recouvrer, de la provision pour garanties et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts au 31 mars 1999, et présente les totaux correspondants au 31 mars 1998.

	31 mars 1999					*31 mars 1998*
	Prêts à recouvrer	*Réclamations à recouvrer*	*Garanties*	*Pertes liées à l'assurance*	*Total*	*Total*
Début de l'exercice	9 200 $	16 800 $	614 227 $	400 000 $	1 040 227 $	1 220 441 $
Versements			(28 526)		(28 526)	(31 714)
Sommes radiées						(4 095)
Redressement des provisions pour pertes			(10 701)		(10 701)	(144 405)
Fin de l'exercice	9 200 $	16 800 $	575 000 $	400 000 $	1 001 000 $	1 040 227 $

Comme l'établissement des provisions pour pertes repose sur des facteurs dont il est difficile de prévoir l'évolution avec certitude, les pertes réelles peuvent différer sensiblement des estimations.

7. Instruments financiers

Risque de crédit. La Société s'expose à un risque de crédit du fait de ses placements à court terme. Elle minimise ce risque en se conformant aux *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers* (émises par le ministre des Finances à l'intention des sociétés d'État), en investissant dans des instruments financiers de qualité et en limitant les sommes qu'elle investit dans une même contrepartie.

Les prêts et réclamations à recouvrer touchent des institutions membres devenues insolvables. Le recouvrement des prêts est lié directement à la capacité des institutions concernées à générer les liquidités nécessaires pour s'acquitter de leurs obligations envers la Société à la date d'exigibilité. La réalisation des réclamations à recouvrer dépend dans une large mesure de la qualité du crédit ou de la valeur des éléments d'actif des institutions membres mises en liquidation. La Société est également exposée aux risques du marché puisque la valeur d'une grande partie des autres éléments d'actif de ces institutions est tributaire du marché immobilier.

Juste valeur. Si l'on fait exception de l'encaisse et des placements à court terme, il n'existe aucun marché actif ou liquide sur lequel la Société pourrait négocier ses avoirs et engagements financiers. En l'absence d'un marché propre à des instruments financiers particuliers, l'estimation de la juste valeur se fonde sur une appréciation des conjonctures économiques courante et future, sur le profil de risque des instruments et sur d'autres facteurs. Les estimations de juste valeur dont il est question ci-après sont établies au 31 mars 1999 ; elles comportent des incertitudes et nécessitent une grande part d'interprétation. Toute modification des hypothèses de base pourrait avoir une incidence marquée sur ces estimations.

La valeur comptable de l'encaisse, des placements à court terme, des primes et des autres débiteurs et créditeurs se rapproche de la juste valeur en raison de leur courte durée à l'échéance.

La valeur comptable des prêts et des réclamations à recouvrer se rapproche de la juste valeur dans la mesure où elle correspond à la meilleure estimation que la Société puisse faire des produits à réaliser, compte tenu des résultats attendus des stratégies de cession des éléments d'actif et des versements prévus au titre des prêts et réclamations à recouvrer. Les estimations de la Société reposent sur les renseignements que lui fournissent les liquidateurs des institutions membres faillies et d'autres mandataires de la Société.

La valeur comptable des provisions pour garanties et pour pertes liées à l'assurance-dépôts se rapproche de la juste valeur dans la mesure où elle correspond à la meilleure estimation que la Société puisse faire des remboursements futurs au titre des garanties accordées, et des pertes sur les réclamations éventuelles.

8. Impôt sur le revenu

La Société est assujettie à l'impôt fédéral sur le revenu et peut reporter certaines des pertes qu'elle a subies en vue de réduire ses revenus imposables des exercices ultérieurs. Comme il est improbable que la Société bénéficie d'une économie d'impôts importante imputable à ces pertes, elle n'a comptabilisé aucun montant à ce titre dans les états financiers.

Ces pertes, totalisant 718 millions de dollars, se répartissent comme suit :

Exercice	*Montant* *(en millions de dollars)*
2000	164 $
2001	96
2002	202
2003	126
2004	90
2005	40
	718 $

9. Passif éventuel

La Société est partie à diverses actions en justice intentées dans le cours normal de ses activités. Elle estime que ces poursuites, considérées individuellement ou dans l'ensemble, ne comportent aucun risque de responsabilité qui pourrait nuire sérieusement à sa situation financière. Comme il est toutefois impossible de prédire avec certitude l'issue des réclamations et des poursuites judiciaires au 31 mars 1999, toute répercussion découlant de ces dossiers sera constatée dans l'exercice au cours duquel chaque affaire sera réglée.

10. Dépôts assurés

Sur la foi des déclarations produites par les institutions membres (comme le mentionne la rubrique « Revenu en primes » de la note 2), la Société assurait, au 30 avril 1998 et 1997, la valeur suivante en dépôts :

	1998	*1997*
	(en milliards de dollars)	
Institutions fédérales	306 $	306 $
Institutions provinciales	2	11
	308 $	317 $

Le taux de prime imposé à toutes les institutions, au 30 avril 1998, était fixé à un sixième pour cent des dépôts assurés (le même taux qui était en vigueur au 30 avril 1997). Le revenu en primes de la Société changera considérablement en 1999-2000 en raison de l'adoption du barème de tarification différentielle et de l'amélioration de la situation financière de la Société.

11. Incertitude découlant du problème du passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème du fait que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de l'entité à exercer normalement ses activités. La Société a entrepris la mise en oeuvre du plan d'action qu'elle a adopté pour détecter les effets possibles du passage à l'an 2000 sur son exploitation et prendre les mesures correctives nécessaires. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Société, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les institutions membres, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

Régie de la Société

La Société d'assurance-dépôts du Canada a été créée en 1967, aux termes de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada.* La Loi dicte la structure de la Société, en énonce la mission, les pouvoirs et les obligations, présente les modalités générales de l'assurance-dépôts et définit divers autres éléments de régie de l'entreprise. La Société fonctionne suivant le cadre juridique établi par la Loi sur la SADC, la *Loi sur la gestion des finances publiques,* l'article 18 de la *Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières* ainsi que les modifications apportées à ces textes législatifs au fil des ans. La Société doit rendre compte au Parlement, par l'intermédiaire du ministre des Finances, de la conduite de ses affaires.

Conseil d'administration

La Loi sur la SADC prévoit que le conseil d'administration « administre la Société à toutes fins ». Le conseil se compose d'un président, nommé à titre inamovible par le gouverneur en conseil pour un mandat de cinq ans, de quatre administrateurs nommés d'office – le gouverneur de la Banque du Canada, le sous-ministre des Finances, le surintendant des institutions financières et un surintendant adjoint des institutions financières –, ainsi que de quatre membres provenant du secteur privé, également nommés par le gouverneur en conseil, à titre amovible pour un mandat maximum de trois ans. Au 31 mars 1999, le conseil était constitué des personnes suivantes :

Grant L. Reuber
Président du conseil
Société d'assurance-dépôts
du Canada
(1993)*[1]

H. Garfield Emerson
Président et chef de la direction
N M Rothschild & Sons
Canada Limited
Toronto
(1997)*

Shawn A. Murphy
Associé
Stewart McKelvey Stirling Scales
Charlottetown
(1999)*

Viateur Bergeron
Associé
Bergeron, Gaudreau
Hull
(1996)*

Nicholas Le Pan
Surintendant adjoint des institutions
financières – Surveillance
Bureau du surintendant des
institutions financières
(membre d'office)

John R. V. Palmer
Surintendant des institutions
financières
(membre d'office)

C. Scott Clark
Sous-ministre des Finances
(membre d'office)

Colin P. MacDonald
Associé
Howard, Mackie
Calgary
(1997)*

Gordon G. Thiessen
Gouverneur de la Banque du Canada
(membre d'office)

* *Date de nomination par le gouverneur en conseil*

[1] *Mandat prolongé jusqu'au 8 juillet 1999 par nomination du gouverneur en conseil le 9 décembre 1997*

Comités du conseil d'administration

Le ***Comité de direction*** s'occupe surtout de questions urgentes ou très délicates, ainsi que des dossiers que peut lui soumettre le conseil. Le président du conseil de la SADC siège à la tête de ce comité. Les autres membres de ce comité sont : H. Garfield Emerson et John R. V. Palmer.

Le ***Comité de vérification*** a pour mandat principal de surveiller les contrôles internes, la fiabilité de l'information financière, l'examen annuel et les examens spéciaux qu'effectue tous les cinq ans le Bureau du vérificateur général du Canada. Ce comité est également chargé de formuler des recommandations au conseil d'administration quant à l'approbation des états financiers annuels de la Société. H. Garfield Emerson en est le président. Les autres membres sont : Viateur Bergeron, Shawn A. Murphy et John R. V. Palmer.

Le ***Comité des relations avec le personnel*** étudie les politiques internes touchant le personnel, la formation, la planification de la relève, la rémunération, le respect des dispositions légales relatives aux ressources humaines, les plaintes et la qualité globale des relations avec le personnel. Il fait part de ses conclusions au conseil d'administration. Colin P. MacDonald assure la présidence de ce comité. Les autres membres sont : Nicholas Le Pan et Grant L. Reuber.

Direction et exploitation de la SADC

La direction se compose du président du conseil d'administration et du président et chef de la direction, tous deux nommés respectivement à titre inamovible et à titre amovible par le gouverneur en conseil pour un mandat de cinq ans, ainsi que des dirigeants nommés par le conseil d'administration conformément au *Règlement administratif général,* qui a été pris en vertu de la Loi.

Les personnes énumérées au paragraphe précédent font partie du ***Comité de la haute direction,*** à la tête duquel siège le président et chef de la direction. Sont également membres de ce comité le directeur des affaires générales, le directeur des services de vérification et de consultation et le directeur des ressources humaines. À l'exception du président du conseil, du secrétaire de la Société et du directeur des ressources humaines, tous les membres du comité relèvent directement du président et chef de la direction, qui rend compte à son tour au conseil d'administration par l'entremise du président du conseil.

Les dirigeants sont responsables, tant individuellement que collectivement, par la voie du comité, de la gestion et des activités quotidiennes de la Société. Au 31 mars 1999, la direction de la Société se présentait comme suit :

Grant L. Reuber
Président du conseil d'administration
(1993)*[1]

Jean Pierre Sabourin
Président et chef de la direction
(1996)*

Wayne Acton
Premier vice-président
Exploitations régionales

M. Claudia Morrow
Secrétaire de la Société

Guy L. Saint-Pierre
Premier vice-président
Assurance et évaluation des risques

Bert C. Scheepers
Vice-président
Finances et administration et directeur financier

Gillian Strong
Conseillère générale

* *Date de nomination par le gouverneur en conseil*

[1] *Mandat prolongé jusqu'au 8 juillet 1999 par nomination du gouverneur en conseil le 9 décembre 1997*

Comités interinstitutions

Le président du conseil d'administration de la SADC est membre d'office du ***Comité de surveillance des institutions financières*** (CSIF) et fait partie du ***Comité consultatif supérieur*** du ministère des Finances. Ces deux comités réunissent également le gouverneur de la Banque du Canada, le sous-ministre des Finances, qui est aussi président du Comité consultatif supérieur, et le surintendant des institutions financières, qui préside le CSIF.

Le CSIF a pour mandat de faciliter les consultations et les échanges d'informations entre les membres du comité sur toute question ayant trait à la surveillance des institutions financières. Quant au Comité consultatif supérieur, il fournit un lieu de rencontre pour l'étude des politiques relatives aux marchés financiers et au secteur des services financiers.

Le ***Comité de liaison BSIF/SADC*** est présidé conjointement par le surintendant des institutions financières et par le président du conseil d'administration de la Société. Il vise à coordonner attentivement les activités du BSIF et de la SADC, afin d'éviter le chevauchement des tâches et les coûts superflus, et de façon générale à promouvoir des relations de travail étroites et efficaces entre les deux organismes. Au 31 mars 1999, le comité regroupait les personnes suivantes :

Co-président

John R. V. Palmer
Surintendant des institutions financières
BSIF

Co-président

Grant L. Reuber
Président du conseil d'administration
SADC

Membres

Jean Pierre Sabourin
Président et chef de la direction
SADC

Guy L. Saint-Pierre
Premier vice-président
Assurance et évaluation des risques
SADC

Ken Mylrea
Directeur général
Assurance
SADC

Nicholas Le Pan
Surintendant adjoint des institutions financières
Surveillance
BSIF

Carol Shevlin
Directrice principale
Groupe des institutions financières
BSIF

Le ***Groupe de liaison ABC/SADC/BSIF*** a été créé en 1999 afin d'examiner aussi complètement que possible et de régler les questions de surveillance, de réglementation et d'assurance soulevées par les intervenants du secteur et de favoriser la coopération et les relations constructives entre ces derniers, représentés par l'Association des banquiers canadiens, et la SADC et le BSIF. Au 31 mars 1999, le groupe de travail regroupait les personnes suivantes :

Président

Raymond Protti
Président et chef de la direction
Association des
banquiers canadiens

Secrétaire

Mark Weseluck
Vice-président
Opérations bancaires
Association des banquiers canadiens

Membres

Robert Chisholm
Vice-président du conseil
Banque Scotia

Nicholas Le Pan
Surintendant adjoint des
institutions financières
Surveillance
BSIF

Jean Pierre Sabourin
Président et chef de la direction
SADC

Gennaro Stammati
Président et chef de la direction
Banque Commerciale
Italienne du Canada

Le ***Comité directeur mixte BSIF/SADC des systèmes informatiques*** est chargé de l'étude et de l'élaboration d'initiatives de systèmes partagés. Siégeaient à ce comité au 31 mars 1999 :

Présidente

Cynthia Louch
Directrice
Systèmes informatiques
SADC

Membres

Al Gillich
Directeur, division des Systèmes
d'information et d'exploitation
BSIF

Ken Mylrea
Directeur général
Assurance
SADC

Kim Norris
Directeur, Surveillance de succursales
de banques étrangères
BSIF

Le ***Comité directeur du projet informatique du CSIF*** a pour mandat de surveiller le développement de la banque de données commune. La Banque du Canada, le BSIF et la SADC collaborent à la mise sur pied de cette banque de données. Au 31 mars 1999, le comité était composé comme suit :

Président

Kim Norris
Directeur, Surveillance de succursales de banques étrangères
BSIF

Membres

J. P. Aubry
Sous-chef
Département des Études monétaires et financières
Banque du Canada

Cynthia Louch
Directrice
Systèmes informatiques
SADC

Comités de la SADC

Comités internes de gestion

Outre le Comité de la haute direction décrit précédemment, la SADC a recours à plusieurs comités consultatifs internes dans le courant de ses activités quotidiennes. Elle fait appel notamment au Comité de gestion de l'actif et du passif, au Comité du crédit, au Comité de santé et de sécurité, au Comité des ressources humaines, au Comité de direction des systèmes informatiques, au Comité d'évaluation des postes, au Comité des politiques, au Comité de sécurité, au Comité supérieur de gestion et au Groupe de travail sur la préparation à l'an 2000.

Comités consultatifs

Les comités consultatifs sont créés au besoin pour venir en aide à la Société dans l'élaboration et l'exécution de ses politiques, pour fournir des conseils éclairés sur des sujets précis et pour assurer l'efficacité des communications entre la SADC et ses institutions membres. Pendant l'année, la Société a eu recours à deux de ces comités.

Le ***Comité consultatif du Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts*** a été mis sur pied pour étudier le processus de confirmation préalable de l'assurabilité des produits de dépôt offerts par les institutions membres et pour contribuer à son perfectionnement. Le comité continuera de se réunir à titre consultatif afin de revoir, avec la SADC, le fonctionnement administratif du processus, au fil de son utilisation, et afin de fournir avis et conseils sur toute question à venir.

Président

Jean Pierre Sabourin
Président et chef de la direction
SADC

Vice-présidente

Sandra Chisholm
Directrice des normes et
de l'assurance
SADC

Membres

Nora Brooks
Conseillère principale
Services bancaires électroniques
CIBC

Karen Byrne
Directrice principale de produits
Dépôts et services, Clientèle privée
Compagnie Trust National

Antonello Dessanti
Directeur de la comptabilité
Banque Commerciale Italienne du
Canada

Moira Gill
Conseillère
Relations gouvernementales
Société Canada Trust

Larry Hyett
Vice-président associé
Dépôts et placements garantis
Services bancaires de détail
La Banque Toronto-Dominion

Von Palmer
Conseiller
Politiques
Association des banquiers canadiens

Lynn Perry
Directrice, Banque P&E
Service Déontologie
CIBC

Peter Stone
Premier directeur
Services de dépôt
Services financiers aux particuliers
Banque Royale

Le ***Groupe consultatif des biens immobiliers*** a pour objet d'examiner et d'évaluer les propositions que lui soumet la direction relativement à la réalisation d'importants biens immobiliers dans lesquels la SADC a des intérêts, puis de formuler des recommandations à cet égard.

Président

Daniel F. Sullivan
Vice-président
Financement des sociétés
ScotiaMcLeod Inc.

Secrétaire

Christopher J. Porter
Directeur
Réclamations et recouvrements
SADC

Membres

J. Lorne Braithwaite
Président et chef de la direction
Cambridge Shopping Centres Ltd.

Randy M. Grimes
Directeur
Groupe IBI

Alvin G. Poettcker
Président et chef de la direction
UBC Properties Inc.

Marcel J. Casavant
Président du conseil
J. J. Barnicke Ltd.

Stephen E. Johnson
Président
Société Dorchester

Kenneth Rotenberg
Président du conseil
Rostland Corporation

H. Roger Garland
Vice-président directeur
Four Seasons Hotels and Resorts

E. John Latimer
Président
Société Monarch Development

PARTICIPATION AUX RÉUNIONS[1] *(du 1er avril 1998 au 31 mars 1999)*

		COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		
	CONSEIL D'ADMINISTRATION	COMITÉ DE DIRECTION	COMITÉ DE VÉRIFICATION	COMITÉ DES RELATIONS AVEC LE PERSONNEL
NOMBRE DE RÉUNIONS	**7**	**1**	**5**	**2**
Présences :				
G. L. Reuber – Président du conseil	7	1	5	2
V. Bergeron	7		5	
H. G. Emerson	6		5	
B. I. Ghert [a]	5	1		
C. P. MacDonald	7			2
S. A. Murphy [b]	1			
Membres d'office (substituts)				
G. G. Thiessen (S. Vachon)	6			
J. R. V. Palmer (J. Heyes) [c]	7	1	5	
C. S. Clark (I. Bennett)	3			
N. Le Pan	5			2

a B. I. Ghert - Mandat expiré le 8 février 1999
b S. A. Murphy - Nommé le 9 février 1999
c J. Heyes - Mandat expiré le 31 mars 1999

1 Y compris les téléconférences.

Information du public

On peut obtenir des renseignements sur l'assurance-dépôts en consultant les sources d'information suivantes :

- Service d'information sans frais : **1 800 461-SADC** (1 800 461-7232)
- Site Web : **www.sadc.ca**
- Adresse électronique : **info@sadc.ca**
- Dépliant d'information de la SADC intitulé « *Protection de vos dépôts* »
- Liste des institutions membres de la SADC
- Fiches de renseignements : Dépôts en fiducie
  Dépôts en commun
  Assurance des dépôts en cas de fusion d'institutions membres

Publications de la SADC

Publications officielles
Rapport annuel
Résumé du plan d'entreprise

Règlements administratifs
Règlement administratif concernant les renseignements sur les comptes en copropriété et en fiducie
Règlement administratif général de la SADC
Règlement administratif relatif à la demande d'assurance-dépôts
Règlement administratif relatif à la police d'assurance-dépôts
Règlement administratif relatif aux augmentations de primes
Règlement administratif sur les primes différentielles
Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts

Bulletins d'information
Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts : Première phase d'application (février 1997)
Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts : Deuxième phase d'application (octobre 1997)
Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts : Dernière phase d'application (février 1998)
Répercussions de l'application du Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts (mai 1998)
Règlement administratif concernant les renseignements sur les comptes en copropriété et en fiducie : clarification (novembre 1998)
Règlement administratif concernant les renseignements sur les comptes en copropriété et en fiducie : Divulgation de renseignements (janvier 1997)
Circulaire d'information sur le Règlement administratif concernant les renseignements sur les comptes en copropriété et en fiducie (avril 1996)
Déclaration des dépôts assurés (avril 1999)

Code des pratiques commerciales et financières saines
Contrôles internes
Évaluation de biens immobiliers
Gestion des liquidités
Gestion du capital
Gestion du portefeuille de titres
Gestion du risque de change
Gestion du risque de crédit
Gestion du risque de taux d'intérêt

Autres publications
Programme d'application des normes du Code des pratiques commerciales et financières saines
Brochure d'information sur la constitution en société, l'assurance-dépôts et l'adhésion à l'Association canadienne des paiements (produite conjointement avec le BSIF et l'Association canadienne des paiements)

Siège social

Société d'assurance-dépôts du Canada
50, rue O'Connor
17e étage
C.P. 2340, succursale D
Ottawa (Ontario)
K1P 5W5

Réception : (613) 996-2081
Télécopieur : (613) 996-6095

Bureau de Toronto

Société d'assurance-dépôts du Canada
79, rue Wellington Ouest
Bureau 1200
C.P. 156
Toronto-Dominion Centre, Tour Aetna
Toronto (Ontario)
M5K 1H1

Réception : (416) 973-3887
Télécopieur : (416) 973-3795